

**UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**CFVU**  
**06 DÉCEMBRE 2024**

**Présidence**  
**Vice-présidence**  
**Formation et Vie Universitaire**  
David LEROY

**Direction Générale des services**  
Pascale LAINE-MONTELS  
Affaire suivie par :  
Victorine MENDY  
Responsable des Instances  
02.35.14.67.69  
[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 29 novembre 2024**

Monsieur le président de l'université de Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres de la commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie

## INVITATION

### Commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie

Mesdames, Messieurs,  
Vous êtes invités à participer à la commission formation et vie universitaire de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :

**Vendredi 6 décembre 2024, à 9h**

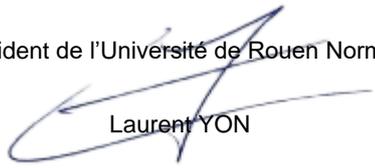
1 Rue Thomas Becket  
Espace Jean-Marc DUCLOS  
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

#### ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Modification de maquettes (vote)
3. Conditions d'accès aux formations Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (MMOPK) (vote)
4. Parcoursup : Capacité d'accueil, critères et attendus locaux (vote)
5. Licences professionnelles : Capacité d'accueil, critères et attendus locaux (vote)
6. Mon Master : Capacité d'accueil, critères et attendus locaux (vote)
7. Evolution de la licence professionnelle OGEHR<sup>1</sup> parcours Stratégies et Innovation en Hôtellerie-Restaurant
8. Bilan CVEC 2024
9. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la date de réunion à l'adresse : [secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr))

*Cette convocation vaut ordre de mission*

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

---

<sup>1</sup> Organisation et Gestion des Établissements Hôteliers et de Restauration

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

06 décembre 2024 - URN

Décision n°CFVU-2024-22

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 20 votants dont 5 membres représentés

**Conditions d'accès aux formations Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (MMOPK)**

➤ Vu la note en annexe

*Approbation des conditions d'accès aux formations Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (MMOPK)*

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

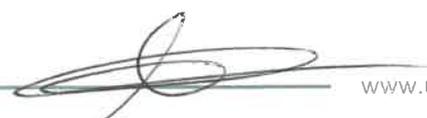
**La CFVU approuve les conditions d'accès aux formations Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (MMOPK).**

Fait à Rouen, le 06 décembre 2024.

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente,

Cindy CARREIN-LEROUGE



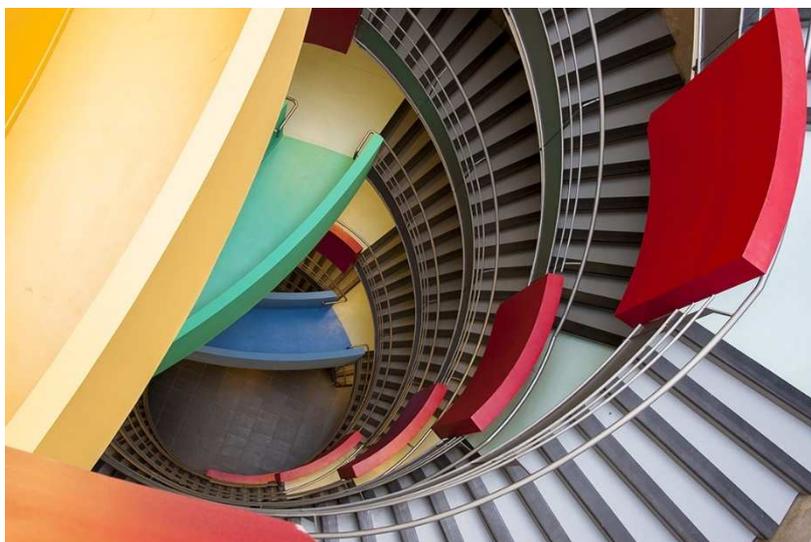
[www.univ-rouen.fr](http://www.univ-rouen.fr)

**2024 - 2025**

## **PASS - L.AS 1 - L.AS 2 - L.AS 3**

### **Procédure d'Admission**

- **Aux formations MMOP**
- **A la formation de Masso-Kinésithérapie**



**UFR Santé Rouen**

### Ce document a pour objectif de :

- Décrire l'organisation des parcours de formation permettant l'accès aux formations de Médecine (M), Maïeutique (M), Odontologie (O) et Pharmacie (P),
- Décrire la procédure d'admission aux formations MMOP,
- Décrire la procédure d'admission à la formation de Masso-Kinésithérapie.

Les éléments mentionnés dans ce document concernent les étudiants qui sont inscrits dans le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), les Licences (L) avec options accès santé (L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3) à l'**Université de Rouen Normandie** et à l'**Université Le Havre Normandie**.

Le présent document tient compte des textes réglementaires et des objectifs pédagogiques fixés par les enseignants des quatre formations médicales MMOP :

- Code de l'éducation
- Code de la santé publique
- Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 Octobre 2019
- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique),
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes,
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,
- Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 29 juin 2023 modifiant l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Décret no 2024-747 du 5 juillet 2024 relatif aux conditions et modalités d'admission des étudiants aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Toute demande d'information relative aux conditions d'admission aux formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) à partir du PASS, des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 ainsi qu'à la formation de Masso-Kinésithérapie (MK) à partir du PASS doivent être adressées par mail à l'adresse suivante : [pass-las.sante@univ-rouen.fr](mailto:pass-las.sante@univ-rouen.fr)

Toute demande d'information relative aux conditions d'admission à la formation MK à partir des L1, L2 et L.AS 2 sont à adressées à la scolarité et/ou au responsable pédagogique de la licence.

Les étudiants inscrits en PASS doivent consulter régulièrement leur ENT (Universitice), leur boîte mail universitaire et la page web dédiée aux étudiants inscrits en PASS sur le site internet de l'UFR Santé de Rouen.

⇒ <http://medecine-pharmacie.univ-rouen.fr/parcours-specifique-acces-sante-pass>

Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3, doivent consulter régulièrement leur espace numérique de travail (ENT) (Universitice), leur boîte mail universitaire et la page web dédiée aux étudiants en LAS 1, L.AS 2 et L.AS 3 sur le site internet de l'UFR santé de Rouen.

⇒ <http://medecine-pharmacie.univ-rouen.fr/licences-option-acces-sante-l-as>

## A. Préambule - Etats des Lieux

La loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a eu pour objectifs de :

- Mettre fin à la PACES,
- Supprimer le numerus clausus,
- Diversifier les profils d'étudiants admis dans les filières MMOP,
- Améliorer l'orientation et la réussite des étudiants en cas d'échec d'accès aux filières MMOP,
- Moderniser la pédagogie des premiers cycles des études de santé en lien avec les compétences attendues,
- Adapter les compétences des professionnels de santé aux besoins du système de santé pour soutenir sa transformation,
- Décloisonner les filières de santé et permettre des temps de formation en commun,
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiants en santé.

L'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie (URN) assure la formation des étudiants de Médecine (M), Maïeutique (M), Odontologie (O) et Pharmacie (P).

Cependant, les étudiants souhaitant suivre la formation d'Odontologie sont adressés dans l'une des trois UFR d'Odontologie : UFR Santé de Rouen et UFR avec lesquelles l'UFR Santé de Rouen a établi une convention de coopération, à savoir les UFR d'Odontologie de Garancière (Université de Paris Cité) et de Lille. Les étudiants admis à la formation d'Odontologie choisissent leur UFR d'affectation, au mérite, en fonction de leur rang de classement dans leur parcours de formation d'origine (PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3).

Cette réforme autorise l'intégration de la procédure d'admission à la formation MK à partir du PASS. De plus, à partir de la rentrée universitaire 2023-2024, certaines L.AS 1 et L.AS 2 de l'URN donnent également accès à la formation MK en complément de certaines L1 et L2 de l'URN. En revanche, les L.AS 3 ne donnent pas accès à la formation MK.

Les étudiants admis dans la formation MK suivent leur formation dans l'un des deux Instituts de Formation en MK (IFMK) avec lesquels l'UFR Santé de Rouen Normandie a établi une convention de coopération, à savoir l'IFMK de Rouen et l'IFMK La Musse (Evreux).

L'Université de Rouen Normandie et l'Université Le Havre Normandie se sont engagées, dans le cadre d'une convention de coopération entre les deux Universités, dans l'application du décret n°2019-1125 du 4 Novembre 2019 et de l'arrêté du 4 novembre 2019 de la réforme d'accès aux formations de Médecine, de Maïeutique, d'Odontologie et de Pharmacie. Cette convention intègre la mise en place d'une antenne du PASS selon des conditions équivalentes à celles qui étaient proposées pour l'antenne de la PACES et de parcours de formation de type L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3. Ainsi, les étudiants de l'agglomération du Havre, inscrits en PASS à l'URN, peuvent suivre ce parcours de formation dans les locaux de l'ULHN avec télétransmission des cours magistraux dispensés dans l'UFR Santé de l'URN. Les enseignements dirigés et le tutorat institutionnel sont dispensés sur le site Havrais voire selon les conditions par visioconférence, respectivement par des enseignants et des étudiants de l'URN. Cette initiative est activement soutenue par la communauté d'agglomération Havraise et respecte l'absence de rupture d'égalité des étudiants entre les deux sites. Les étudiants du PASS suivant les enseignements dans les locaux de l'ULHN sont inscrits en PASS à l'URN.

Cette convention prévoit également que les étudiants de L.AS 1 de l'ULHN puissent suivre les enseignements des options santé sur le site du Havre avec télétransmission des cours magistraux dispensés dans l'UFR Santé de l'URN. Les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3 de l'ULHN suivent les enseignements des options santé en format numérique uniquement comme les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3 de l'URN.

Les étudiants de L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 de l'ULHN bénéficient également du tutorat institutionnel de l'URN pour les options santé.

## **B. Architecture générale de l'accès aux formations MMOP ainsi qu'à la formation MK à l'Université de Rouen Normandie**

L'Université de Rouen Normandie a décidé en concertation avec l'UFR Santé, l'UFR Sciences et Techniques (ST), l'UFR Lettres et Sciences Humaines (LSH), l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et l'ESITech Rouen Normandie de mettre en place **deux principaux parcours de formation permettant l'accès aux formations MMOP** :

- **Le PASS** (Parcours d'Accès Spécifique Santé) au sein de l'UFR Santé,
- **Les L.AS** (Licences avec option « accès santé ») 1, 2 et 3 au sein des UFR ST, LSH, SHS, STAPS et l'ESITech Rouen Normandie,

L'Université de Rouen Normandie a établi une convention de coopération avec l'ULHN pour mettre en place sur le site de l'ULHN conformément aux dispositions réglementaires

- **Une antenne PASS** dans les locaux de l'ULHN selon des modalités équivalentes à celles qui avaient été établies dans le cadre de la PACES, comme mentionnées ci-dessus,
- **Les L.AS 1, 2 et 3** au sein de l'UFR ST et la Faculté des Affaires Internationales.

### **1. Le PASS**

Le PASS constitue une première année de licence à orientation santé qui peut donner accès aux formations MMOP sous réserve de respecter les conditions d'admission dans chacune de ces formations (respect des critères d'admission à l'issue du premier et du second groupe d'épreuves). Le PASS offre aussi l'accès à la formation MK.

**L'année du PASS ne peut pas se redoubler.** Cela concerne (i) les étudiants inscrits en PASS ne répondant pas aux critères de validation du PASS ou (ii) les étudiants inscrits en PASS ayant respecté les critères de validation du PASS (60 ECST) mais non admis dans la formation MMOP souhaitée ou la formation MK.

Un étudiant inscrit en PASS ne répondant pas aux critères de validation du PASS peut choisir de candidater en première année de licence ou toute autre formation de l'URN en fonction du niveau d'étude de l'étudiant préalable à son année de PASS, de l'ULHN ou de toute autre université *via* Parcoursup. Cependant, Il ne pourra pas candidater en L.AS 1.

Un étudiant inscrit en PASS ayant respecté les critères de validation du PASS (60 ECST) mais non admis dans la formation de santé souhaitée peut (i) soit poursuivre en deuxième année de licence correspondant à l'option disciplinaire choisie avec accès option santé (L.AS 2) ou sans option santé, (ii) soit poursuivre dans une autre formation dans ou en dehors de l'URN ou ULHN, (iii) soit se réorienter *via* Parcoursup.

Au-delà de la date limite de réception des demandes de renoncement à l'inscription administrative en PASS qui est fixée chaque année par l'UFR Santé (cf. Règlement des études du PASS), un étudiant inscrit en PASS utilise une de ses deux possibilités de candidature dans les formations MMOP, que l'étudiant ait ou non obtenu 60 ECTS et qu'il ait ou non eu la possibilité de déposer sa candidature pour une admission dans les formations MMOP.

**Pour rappel**, le PASS est subdivisé en deux semestres et comporte majoritairement des unités d'enseignement (UE) en santé (cf. Règlement des études du PASS). Il comporte également une UE Anglais, une option santé MMOK et/ou P, un module de présentation des métiers de la santé, et un module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves commun avec les L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

L'inscription en PASS s'accompagne du choix d'une ou deux option(s) santé (MMOK, Pharmacie, MMOKP) dont l'inscription pédagogique est réalisée en début d'année universitaire. Cette option santé comporte deux UE (UE 12 S1 et UE 12 S2 / UE 13 S1 et UE 13 S2) donnant chacune lieu à **6 ECTS** par semestre et **12 ECTS** sur les deux semestres :

- L'**option santé MMOK** comporte deux UE de spécialisation (UE 12 S1 et UE 12 S2) qui s'adresse obligatoirement aux étudiants qui souhaitent faire acte de candidature dans les formations MMO mais peut sous certaines conditions s'adresser aux étudiants souhaitant accéder à la formation de Pharmacie selon les conditions définies par l'UFR santé de Rouen et qui seront précisées ultérieurement dans ce document.
- L'**option santé Pharmacie** comporte deux UE de spécialisation (UE 13 S1 et UE 13 S2) qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent faire acte de candidature dans la formation Pharmacie.

Le PASS donne accès à **une (MMOK ou P) ou deux (MMOKP) options santé :**

- **Les étudiants ayant choisi l'option santé MMOK** auront accès aux formations MMO, MK et sous certaines conditions à la formation de Pharmacie.
- **Les étudiants ayant choisi l'option santé P** auront accès uniquement à la formation P.
- **Les étudiants ayant choisi les deux options santé MMOK et P (MMOKP)** auront accès aux quatre formations MMOP et à la formation MK.

L'inscription en PASS s'accompagne également du choix d'une option disciplinaire effectuée lors de l'expression des vœux sur Parcoursup. Cette option disciplinaire comporte deux UE (UE 15 S1 et UE 15 S2) donnant lieu chacune à **6 ECTS** par semestre et **12 ECTS** sur les deux semestres. **Le choix de l'option disciplinaire** s'effectue au moment de l'expression des vœux des lycéens *via* Parcoursup dans la limite des capacités d'accueil de chacune des options proposées.

**Les options disciplinaires** proposées sont les suivantes :

- Option Sciences de Données en Santé (SDS) (URN) (153 places)
- Option disciplinaire Sciences et Techniques(ST) (URN) (150 places),
- Option disciplinaire Sciences Humaines et Sociales(SHS) (URN) (200 places),
- Option disciplinaire Chimie et Sciences de la Vie (CSV) (ULHN) (90 places),
- Option disciplinaire Economie et Gestion (EG) (ULHN) (38 places).

## 2. Les L.AS

Les L.AS sont des licences classiques intéressant d'autres champs disciplinaires que ceux de la santé sauf pour les L.AS 2 et 3 Sciences pour la Santé Parcours Biologie Santé. Elles comportent des UE disciplinaires propres à la licence considérée (cf. Règlement des études de la licence considérée), une UE Anglais dont le contenu pédagogique est propre à chacune des licences, un module de présentation des métiers de la santé en commun avec les étudiants du PASS, un module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves en commun avec les étudiants du PASS et une option santé (12 ECTS, 100 heures) composée de deux UE de 6 ECTS chacune représentant un volume horaire global d'environ 50 heures, dispensée au premier semestre (S1, S3 ou S5) et au second semestre (S2, S4 ou S6) des L.AS 1, 2 ou 3.

A partir de l'année universitaire 2022 - 2023, les L.AS se déclinent en L.AS 1 (première année de Licence), L.AS 2 (deuxième année de Licence), et L.AS 3 (troisième année de Licence) et sont proposées au sein de l'URN et de l'ULHN.

L'option santé comporte les connaissances fondamentales attendues pour l'entrée dans les formations MMOP. Le niveau d'exigence propre à cette option est équivalent au niveau d'exigence attendu en PASS pour les matières dispensées dans chacune des UE de l'option santé (cf. Règlement des études Options santé L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3).

Chacune des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 peut donner accès à une option santé (MMO ou P) ou deux option(s) santé (MMOP) en fonction de L.AS considérée (cf. Règlement des études Options santé L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3).

On distingue ainsi **cinq options santé différentes accessibles en fonction de l'appartenance à la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 considérée :**

- **Option santé MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques),
- **Option santé MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- **Option santé Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques),
- **Option santé Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques),
- **Option santé MMOP** combinant les UE d'une option santé MMO aux UE d'une option santé P en fonction de la L.AS considérée.

Chacune des licences hébergeant une L.AS 1 a défini la capacité d'accueil de la L.AS 1 **connue dès** l'inscription *via* Parcoursup. Le choix des L.AS 1 s'effectue au moment de l'expression des vœux des lycéens sur Parcoursup dans la limite des capacités d'accueil de chacune des L.AS proposées.

**Les L.AS 2 sont accessibles :**

- De droit aux étudiants ayant validé leur année de PASS mais n'ayant pas accédé aux formations MMOP ou MK,
- De droit aux étudiants ayant validé leur année de L.AS 1 mais n'ayant pas accédé aux formations MMOP,
- Aux étudiants issus de L1 dont le parcours de licence donne accès à une L.AS 2 en fonction de leurs résultats académiques et de leur projet professionnel.

**Les L.AS 3 sont accessibles :**

- De droit aux étudiants ayant validé leur année de PASS et leur année de L.AS 2 mais n'ayant pas accédé aux formations MMOP (en PASS ou en L.AS 2) ou MK (en PASS ou certaines L.AS 2) et n'ayant pas épuisé leurs deux chances de candidatures,
- De droit aux étudiants ayant validé leur année de L.AS 1 et/ou leur année de L.AS 2 mais n'ayant pas accédé aux formations MMOP (en L.AS 1 ou en L.AS 2) voire MK (pour certaines L.AS 2) et n'ayant pas épuisé leurs deux chances de candidature,
- De droit aux étudiants ayant validé leur année de L.AS 2 mais n'ayant pas accédé aux formations MMOP voire MK (pour certaines L.AS 2) et n'ayant pas épuisé leurs deux chances de candidature,
- Aux étudiants issus de L2 dont le parcours de licence peut donner accès à une L.AS 3 en fonction de leurs résultats académiques et de leur projet professionnel.

Le choix d'une L.AS doit se faire en fonction des **compétences et des appétences** des étudiants. **Le choix de la licence n'est pas anodin.** En cas de non possibilité d'accès aux formations MMOP voire MK pour certaines L.AS 1 et L.AS 2, l'étudiant pourra, de fait, poursuivre dans la licence considérée ou pourra décider de toute autre réorientation dans ou en dehors de l'URN ou l'ULHN.

**Un étudiant inscrit en L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3 ne répondant pas aux critères de validation de la L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3 ne peut pas redoubler en L.AS** mais pourra redoubler dans la licence considérée sans option santé ou décider de se réorienter dans une formation proposée dans ou en dehors de l'URN et l'ULHN *via* Parcoursup selon l'année de première inscription dans l'enseignement supérieur. Un étudiant inscrit en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 ne peut pas accéder au parcours PASS.

Les L.AS permettent d'accéder aux formations MMOP, tout en gardant la possibilité de poursuivre dans le champ disciplinaire de la licence en cas d'échec voire en master pour les étudiants inscrits en L.AS 3. Les L.AS permettent la garantie d'un parcours disciplinaire choisi par l'étudiant, et d'une poursuite dans ce dernier, en cas de non possibilité d'accès dans les formations MMOP voire MK pour certaines L.AS 2 et si validation du contrôle des connaissances de la licence considérée.

Les L.AS ne donnent pas toutes accès à l'ensemble des formations MMOP. L'accès aux formations MMOP dépend de l'option santé choisie par l'étudiant. Les options santé MMO A (Sciences Biologiques) et MMOB (Sciences Humaines et Sociales) donnent accès aux formations MMO et sous certaines conditions à la formation P, les options Pharmacie A (Sciences Biologiques) et Pharmacie B (Sciences Chimiques) donnent uniquement accès à la formation P.

Certaines L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 de l'URN offrent l'accès à la formation MK :

- L.AS 1 et L.AS 2 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS),
- L.AS 1 et L.AS 2 Sciences de la Vie, parcours ingénierie de la Santé,
- L.AS 1 et L.AS 2 Portail Licence Sciences de la Vie et de la Terre/Licence Sciences de la Terre/Licence Sciences de la Vie,
- L.AS 2 Sciences pour la Santé Parcours Biologie Santé.

## C. Module de présentation des métiers de santé

### 1. Objectifs et contenu pédagogique

Conformément aux dispositions réglementaires, les parcours de formation permettant l'accès aux formations MMOP (PASS et L.AS 1, 2 ou 3) doivent comporter un module de découverte des métiers de la santé, dont l'objectif est d'élaborer un projet personnel et professionnel comportant deux plans d'orientation susceptibles d'évoluer en parallèle tout au long de l'année.

Ce module de découverte des métiers de la santé est destiné aux étudiants inscrits en L.AS 1, 2 ou 3 à l'URN et à l'ULH et aux étudiants inscrits en PASS à l'URN suivant les enseignements sur le site de l'UFR santé de Rouen ou sur le site de l'antenne PASS de l'ULHN.

**Le premier plan d'orientation correspond au vœu numéro 1 de l'étudiant** et concerne l'une des 4 formations MMOP dont l'accès sera dépendant des résultats obtenus par l'étudiant au premier ou au second groupe d'épreuves. Il pourra aussi concerner un vœu numéro 1 correspondant à la formation MK dont les conditions d'accès sont propres à cette formation et indépendantes des formations MMOP.

**Le deuxième plan d'orientation correspond à un projet d'études en dehors des 5 formations de santé** mentionnées précédemment à savoir MMOP et MK. L'objectif de ce deuxième plan est de construire, tout au long de l'année, un second projet correspondant aux centres d'intérêt de l'étudiant et à son profil (traits de personnalité, motivations professionnelles, capacités...).

**Ce deuxième plan d'orientation** ne doit pas être un choix par défaut mais un vrai choix élaboré dans la situation où l'étudiant ne pourrait pas accéder à son premier vœu :

- **Pour les étudiants inscrits en PASS**, il peut s'agir de continuer dans la deuxième année du parcours de formation de licence avec ou sans option santé dont l'accès est rendu possible par l'option disciplinaire du PASS choisi par l'étudiant. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur PASS, il s'agit de se réorienter vers toute autre formation dans ou en dehors de l'Université de Rouen ou du Havre. Le deuxième plan d'orientation peut intéresser également d'une formation de santé en dehors des formations MMOP et MK.
- **Pour les étudiants inscrits en L.AS 1**, il peut s'agir de continuer dans la deuxième année du parcours de formation de licence hébergeant la L.AS 1 en choisissant ou non de poursuivre en deuxième année de licence avec option santé voire ou de décider de se réorienter vers une autre formation au sein ou en dehors de l'Université de Rouen ou du Havre. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur L.AS 1, ils devront candidater sur la plateforme Pacoursup pour se réorienter, il peut s'agir de la L1 correspondant à leur L.AS 1 ou vers toute autre formation dans ou en dehors de l'Université de Rouen ou du Havre. Le deuxième plan d'orientation peut intéresser également d'une formation de santé en dehors des formations MMOP et MK.

- **Pour les étudiants inscrits en L.AS 2**, il peut s'agir de continuer dans la troisième année du parcours de formation de licence hébergeant la L.AS 2 en choisissant ou non de poursuivre en troisième année de licence avec option santé ou de décider de se réorienter vers une autre formation au sein ou en dehors de l'Université de Rouen ou du Havre. Le deuxième plan d'orientation peut intéresser également d'une formation de santé en dehors des formations MMOP et MK.
- **Pour les étudiants inscrits en L.AS 3**, il peut s'agir de continuer en master au sein ou en dehors de l'Université de Rouen ou du Havre ou de décider de se réorienter vers une autre formation au sein ou en dehors de l'Université de Rouen ou du Havre. Le deuxième plan d'orientation peut intéresser également d'une formation de santé en dehors des formations MMOP et MK.

Le module de présentation des métiers de santé MMOP et MK se déroule en présentiel lors d'une journée commune de présentation destinée aux étudiants du PASS et des L.AS 1, 2 ou 3 en tout début de l'année universitaire. Il comporte des interventions effectuées par des professionnels de chacune des formations avec des modes d'exercice de la profession de santé différents. Les interventions des professionnels de terrain sont précédées par un descriptif du parcours de la formation de santé considérée (formation théorique et pratique).

Les interventions sont enregistrées et mise à disposition en podcasts sur Universitice afin de permettre aux étudiants de prendre connaissance de celles-ci de manière plus précise à distance de cette journée. Les étudiants du PASS et des L.AS 1, 2 ou 3 utilisent les supports pédagogiques des interventions comme base documentaire pour rédiger leur fiche « projet métier » dans l'une des formations de santé MMOP ou MK constituant leur premier vœu.

Une présentation effectuée par un professionnel de la Mission Information et Orientation (MIO) de l'Université de Rouen aide les étudiants à élaborer leur projet de deuxième plan d'orientation.

Les étudiants peuvent obtenir des informations complémentaires en contactant :

⇒ À l'Université de Rouen Normandie, la Mission d'Information et d'Orientation (MIO) ou CIO, <https://rouen.fr/les-cio-et-suio>

⇒ À l'Université du Havre Normandie, le Bureau de l'Information et Orientation (BIO) Tél. : 02 32 74 42 29 ; [bio@univ-lehavre.fr](mailto:bio@univ-lehavre.fr) ; <https://www.univ-lehavre.fr>

Des documents complémentaires sont mis à disposition des étudiants sur Universitice afin de présenter des exemples de métiers accessibles après différents parcours de formation en santé MMOP, MK et autres formations en santé ou hors santé. Les listes des métiers ne sont donc pas exhaustives. Les métiers sont présentés par secteurs d'activités selon les niveaux minimums de formation pré-requis.

L'étudiant devra mener une réflexion qui portera sur :

- la connaissance de soi (traits de personnalité en relation avec son projet personnel et professionnel, identification des facteurs pouvant influencer ses choix d'orientation),
- la connaissance des métiers en santé et hors santé et des formations associées à ses métiers.

## 2. Fiche projet métier

A l'issue de la réflexion menée par l'étudiant, celui-ci devra rédiger une fiche projet métier permettant de finaliser son premier et deuxième plan d'orientation. La rédaction de cette fiche projet métier s'effectuera en autonomie. **La rédaction de la fiche projet métier intéresse les étudiants du PASS, de L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 qui vont déposer un dossier de candidature pour accéder aux formations MMOP et/ou MK spécifiquement pour certains étudiants du PASS et de L.AS 2.**

Cette fiche projet métier devra être rédigée préalablement dans un fichier word sur une page en format A4 en Times New Roman 12, interligne 1,5, présentation justifiée et avec des marges (haut, bas, droite et gauche) à 2,5 cm, sans photographie et sans illustration avant de la soumettre en ligne dans le questionnaire numérique Limesurvey qui sera mis à disposition lors du dépôt de dossier de candidature.

**Cette fiche projet métier comportera cinq parties :**

- **Introduction** (les deux plans d'orientation devront être mentionnés)
- **Parcours de l'étudiant** [scolaire, universitaire, compétences acquises), expérience professionnelle (jobs d'été, stages, associatif, sportif...), hobbies, l'étudiant indiquera le parcours de formation d'appartenance (PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3)
- **Premier plan d'orientation aboutissant au premier vœu parmi l'une des formations MMOP ou MK**
  - Projet d'exercer un métier (connaissance de ce métier et mise en adéquation avec savoir-faire et savoir-être, qualités et valeurs personnelles et professionnelles...)
  - Motivations / points forts / points faibles pour exercer cette profession
  - Connaissance du métier, rencontre avec les professionnels...
- **Deuxième plan de formation hors filières MMOP ou MK (autres métiers de la santé hors formations MMOP et MK, autres formations de l'Université de Rouen ou du Havre ou en dehors Université de Rouen ou du Havre)**
  - Projet d'exercer un métier (connaissance de ce métier et mise en adéquation avec savoir-faire et savoir-être, qualités et valeurs personnelles et professionnelles...)
  - Motivations / points forts / points faibles pour exercer cette profession
  - Démarches effectuées (documentaires, rencontre avec des professionnels...)
- **Conclusion**

**Les consignes de rédaction de la fiche projet métier sont les suivantes :**

- **La partie « Introduction »**
- **La partie « Parcours de l'étudiant »**
- **La partie « Premier plan de formation »** occupera au maximum 1/3 de la page format A4, correspondant à environ 960 caractères espaces compris.
- **La partie « Deuxième plan de formation »** occupera au maximum 1/3 de la page format A4, correspondant à 960 caractères espaces compris.
- **La partie « Conclusion »**
- L'ensemble des parties « introduction », « parcours de l'étudiant », « conclusion » occuperont 1/3 de la page format A4.

**Le fiche projet métier devra être remise lors du dépôt de dossier candidature qui s'effectuera en ligne à l'aide d'un Limesurvey du Mercredi 12 mars 2025 au Lundi 24 mars 2025 pour les étudiants de PASS, de L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.** La remise de la fiche projet métier devra accompagner le dossier de candidature pour accéder aux formations MMOP et/ou à la formation MK. La rédaction de la fiche projet métier devra respecter les consignes mentionnées ci-dessus. L'absence de remise de cette fiche projet métier et le non-respect des consignes de rédaction rendra non recevable le dossier de candidature pour accéder aux formations MMOP et/ou MK (étudiants du PASS uniquement pour MK).

#### **D. Module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves permettant à l'accès aux formations de MMOP**

Le module de préparation aux épreuves orales est destiné aux étudiants de PASS, L.AS 1, 2 et 3 en vue de la préparation des épreuves orales du deuxième groupe d'épreuves permettant l'accès aux formations MMOP. **Ce module n'intéresse pas les étudiants souhaitant accéder uniquement à la formation MK.**

Ce module a pour objectif de favoriser l'appropriation d'une culture scientifique pluridisciplinaire générale autour des sciences exactes et des sciences humaines et sociales, de développer l'esprit de réflexion dans ces domaines en essayant autant que faire se peut de trouver un lien avec le domaine de la Santé. Il apportera aux étudiants les outils et les contenus pédagogiques nécessaires pour mieux appréhender les modalités de réalisation d'une présentation orale de vulgarisation scientifique en sciences exactes et en sciences humaines et sociales.

**Les supports pédagogiques seront mis à disposition en autonomie en ligne sur Universitice au plus tard à partir du mois de Janvier 2025.** Ils comporteront des diaporamas sonorisés proposés par Monsieur Thierry Wable, enseignant en communication au sein de l'UFR Santé de Rouen, des fiches pédagogiques sur les thèmes retenus et des vidéos exemples réalisées par les étudiants du tutorat santé de Rouen.

Les thèmes retenus en sciences exactes sont sélectionnés parmi la liste des Prix NOBEL décernés en Chimie, Physique et Médecine/Physiologie. L'étudiant aura à disposition 12 fiches pédagogiques portant sur les Prix NOBEL décernés en sciences exactes (Physique, Chimie, Médecine/Physiologie) et une fiche pédagogique portant spécifiquement sur Alfred NOBEL.

Les thèmes retenus en sciences humaines et sociales seront sélectionnés parmi des personnalités ayant obtenu un prix NOBEL décerné en Littérature, Paix et Sciences Economiques. L'étudiant aura à disposition 12 fiches pédagogiques portant en sciences humaines et sociales.

Les 24 thèmes sélectionnés et la fiche pédagogique portant sur Alfred NOBEL seront les thèmes retenus pour les épreuves orales du second groupe d'épreuves. L'étudiant pourra, s'il le souhaite, compléter ses connaissances sur les thèmes des prix Nobel retenus sur le site internet officiel des prix NOBEL (<https://www.nobelprize.org/>). Le site internet donne libre accès à toutes les informations et outils éducatifs en anglais adaptés aux étudiants sur les prix NOBEL sélectionnés en plus des fiches pédagogiques proposées. La consultation du site internet contribuera également à l'amélioration de l'apprentissage de l'anglais.

#### **E. Procédure d'admission dans les formations MMOP à partir du PASS, des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3**

L'admission en deuxième année du premier cycle des formations MMOP à partir du PASS ou des L.AS 1, 2 ou 3 est subordonnée à la réussite aux épreuves organisées selon deux groupes différents avec une phase d'admission directe (PASS, L.AS 1 et L.AS 2) et une phase d'admission indirecte (PASS, L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3).

**Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOP sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature.**

Toutefois, un candidat peut bénéficier d'une dérogation permettant une troisième candidature, au titre de l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation, lorsque des circonstances exceptionnelles, liées notamment à son état de santé, à ses conditions matérielles d'études, à sa situation personnelle ou tout autre motif dûment justifiés, ont affecté les chances réelles et sérieuses dont il disposait pour accéder en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique. Elle peut être accordée par le Président de l'Université de Rouen Normandie sur proposition du ou des directeurs concernés des unités de formation et de recherche MMOP, du directeur de la structure de formation en maïeutique ou du directeur de la composante concernée.

Un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé fixe les conditions dans lesquelles une candidature est prise en compte et le pourcentage maximal de dérogations pouvant être accordées chaque année, par rapport au nombre total de places offertes. Un candidat peut présenter uniquement sa candidature pour une admission dans une même formation MMOP dans une seule université au cours de la même année universitaire. Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations pour lesquelles le candidat a déposé un dossier.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des épreuves d'admission dans la formation MMOP considérée, la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans la formation MMOP considérée voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

## 1. Dépôt du dossier de candidature

### a. Etudiants du PASS

Le calendrier prévisionnel des différentes étapes de la procédure d'admission (phase d'admission directe ou indirecte) pour les étudiants inscrits en PASS sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Etapes Procédure d'Admission aux formations MMOP (PASS)	
Dépôt d'un dossier de candidature <b>impérativement</b> pour l'admission dans les formations MMOP pour tous les étudiants de PASS	Du Mercredi 12 mars 2025 au Lundi 24 mars 2025
Publication des résultats des candidats admis (admission directe) et admissibles (admission indirecte) pour chaque formation MMOP à l'issue du premier groupe d'épreuves*	Mercredi 4 Juin 2025
Confirmation de l'acceptation de la formation MMOP d'affectation (admission directe)*	Du Jeudi 5 Juin 2025 au Vendredi 6 juin 2025
Epreuves orales du second groupe d'épreuves*	Du Mercredi 18 juin 2025 au Vendredi 20 juin 2025
Publication de la liste des candidats admis pour chaque formation MMOP à l'issue du second groupe d'épreuves (admission indirecte)*	Mercredi 9 juillet 2025
Confirmation de l'acceptation de la formation MMOP d'affectation (admission indirecte)*	Du Mercredi 9 juillet 2025 au Jeudi 10 juillet 2025
Amphithéâtre « garnison » : Validation définitive de l'affectation dans la formation MMOP et choix de la ville d'affectation pour la formation Odontologie ( <b>présence des étudiants obligatoire</b> )	Mardi 15 Juillet 2025

\*Le calendrier concernant les étapes de la procédure d'admission dans les formations MMOP est fourni à titre indicatif et peut être soumis à modifications.

Les étudiants inscrits administrativement en PASS (URN), qui souhaitent candidater aux formations MMOP doivent **obligatoirement** déposer un dossier de candidature selon le calendrier prévisionnel mentionné ci-dessus auprès de l'UFR Santé de L'URN. Le dépôt de candidature s'effectue en format numérique en ligne.

L'inscription administrative en PASS vaut pour l'utilisation de la première candidature vers les formations MMOP même si l'étudiant ne fait pas acte de candidature dans les formations MMOP. Cependant, chaque étudiant du PASS doit **obligatoirement** déposer son dossier de candidature selon les conditions mentionnées ci-après pour participer aux épreuves de sélection du premier voire du second groupe.

Pour un étudiant inscrit en PASS, toute renonciation ou démission après dépôt de l'acte de candidature, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'acte de candidature de l'étudiant.

En cas d'échec d'accès à l'une des formations MMOP à partir du PASS, l'étudiant pourra, s'il le souhaite, utiliser sa deuxième candidature en L.AS 2 ou en L.AS 3. L'étudiant a aussi le choix de candidater dans le cadre d'un accès tardif, après un master, un doctorat d'université, un diplôme d'ingénieur, un cursus de l'Ecole Normale Supérieure, voire un diplôme d'état en santé.

## b. Etudiants de L.AS 1 et L.AS 2

Le calendrier prévisionnel des différentes étapes de la procédure d'admission (phase d'admission directe ou indirecte) pour les étudiants inscrits en L.AS 1 ou 2 sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Etapes Procédure d'Admission aux formations MMOP (L.AS 1 et 2)	
Dépôt d'un dossier de candidature <b>impérativement</b> pour l'admission dans les formations MMOP pour tous les étudiants des L.AS 1 et 2*	Du Mercredi 12 mars 2025 au Lundi 24 mars 2025
Publication de la liste des candidats admis (admission directe) et admissibles (admission indirecte) pour chaque formation MMOP à l'issue du premier groupe d'épreuves*	Jeudi 17 juin 2025
Confirmation de l'acceptation de la formation MMOP d'affectation (admission directe)*	Du Mercredi 18 juin 2025 au Jeudi 19 juin 2025
Épreuves orales du second groupe d'épreuves*	Du Jeudi 4 Juillet 2025 au Vendredi 5 juillet 2025
Publication de la liste des candidats admis pour chaque formation MMOP à l'issue du second groupe d'épreuves (admission indirecte)*	Mercredi 9 juillet 2025
Confirmation de l'acceptation de la formation MMOP d'affectation (admission indirecte)*	Du Mercredi 9 juillet 2025 au Jeudi 10 juillet 2025
Amphithéâtre « garnison » : Validation définitive de l'affectation dans la formation MMOP et choix de la ville d'affectation pour la formation Odontologie ( <b>présence des étudiants obligatoire</b> )	Mardi 15 Juillet 2025

\*Le calendrier concernant les étapes de la procédure d'admission dans les formations MMOP est fourni à titre indicatif et peut être soumis à modifications.

Les étudiants inscrits administrativement en L.AS 1 ou 2 (URN, ULHN) qui souhaitent candidater aux formations MMOP doivent **obligatoirement** déposer un dossier de candidature, auprès de l'UFR Santé de l'URN selon le calendrier prévisionnel mentionné ci-dessus. Le dépôt de candidature s'effectue en format numérique en ligne.

### Cependant :

⇒ **Pour les étudiants en L.AS 1**, la candidature aux formations MMOP ne consomme pas un droit à être candidat pour les étudiants qui n'ont pas validé un minimum de 60 ECTS de la licence disciplinaire durant l'année universitaire en cours dont 12 ECTS issus des UE de l'option santé (MMO, Pharmacie, MMOP). Dans cette situation, aucun droit à être candidat n'est alors consommé.

L'inscription administrative en L.AS 1 ne vaut pas pour l'utilisation de la première candidature vers les formations MMOP. Cependant, chaque étudiant de L.AS 1 doit **obligatoirement** déposer son dossier de candidature selon les conditions mentionnées ci-dessus, pour participer aux épreuves de sélection du premier voire du second groupe. En cas d'échec d'accès à l'une de formations MMOP à partir d'une L.AS 1 ou L.AS 2, l'étudiant pourra, s'il le souhaite, utiliser sa deuxième candidature en L.AS 2 ou en L.AS 3. L'étudiant a aussi le choix de candidater dans le cadre d'un accès tardif, le cadre d'un accès tardif, après un master, un doctorat d'université, un diplôme d'ingénieur, un cursus de l'Ecole Normale Supérieure, voire un diplôme d'état en santé.

⇒ **Pour les étudiants en L.AS 2**, la candidature aux formations MMOP ne consomme pas un droit à être candidat pour les étudiants qui n'ont pas validé un minimum de 60 ECTS de la licence disciplinaire durant l'année universitaire en cours et/ou l'option santé (MMO, Pharmacie, MMOP). Dans cette situation, aucun droit à être candidat n'est alors consommé.

L'inscription administrative en L.AS 2 ne vaut pas pour l'utilisation de la première ou deuxième candidature vers les formations MMOP. Cependant, chaque étudiant de L.AS 2 doit **obligatoirement** déposer son dossier de candidature selon les conditions mentionnées ci-dessus, pour participer aux épreuves de sélection du premier voire du second groupe. En cas d'échec d'accès à l'une de formations MMOP à partir d'une L.AS 2, l'étudiant pourra, s'il le souhaite, utiliser sa deuxième candidature en L.AS 3 si non utilisée en L.AS 2. L'étudiant a aussi le choix de candidater dans le cadre d'un accès

tardif, après un master, un doctorat d'université, un diplôme d'ingénieur, un cursus de l'Ecole Normale Supérieure, voire un diplôme d'état en santé.

### c. Etudiants de L.AS 3

Les étudiants inscrits en L.AS 3 seront soumis uniquement aux épreuves de sélection de la phase d'admission indirecte.

Les étudiants de L.AS 3 retenus à cette phase d'admission indirecte devront avoir déposé leur dossier de candidature pour accéder aux formations MMOP **et** avoir validé leur option santé. Ils devront **obligatoirement** passer les épreuves orales pour pouvoir être classés dans une ou plusieurs des formations MMOP.

Le calendrier prévisionnel des différentes étapes de la procédure de la phase d'admission indirecte pour les étudiants inscrits en L.AS 3 sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Etapes Procédure d'Admission aux formations MMOP (L.AS 3)	
Dépôt d'un dossier de candidature <b>impérativement</b> pour l'admission dans les formations MMOP pour tous les étudiants de L.AS 3*	Du Mercredi 12 mars 2025 au Lundi 24 mars 2025
Publication de la liste des candidats admis à passer les épreuves orales de la phase d'admission indirecte*	Jeudi 17 juin 2025
Confirmation de la participation aux épreuves orales*	Lundi 21 Juin 2025
Épreuves orales du second groupe d'épreuves*	Du Jeudi 4 Juillet 2025 au Vendredi 5 juillet 2025
Publication de la liste des candidats admis pour chaque formation MMOP à l'issue du second groupe d'épreuves (admission indirecte)*	Mercredi 9 juillet 2025
Confirmation de l'acceptation de la formation MMOP d'affectation (admission indirecte)*	Du Mercredi 9 juillet 2025 au Jeudi 10 juillet 2025
Amphithéâtre « garnison » : Validation définitive de l'affectation dans la formation MMOP et choix de la ville d'affectation pour la formation Odontologie ( <b>présence des étudiants obligatoire</b> )	Mardi 15 Juillet 2025

\*Le calendrier concernant les étapes de la procédure d'admission dans les formations MMOP est fourni à titre indicatif et peut être soumis à modifications.

Les étudiants inscrits administrativement en L.AS 3 (URN, ULHN) qui souhaitent candidater aux formations MMOP doivent **obligatoirement** déposer un dossier de candidature, auprès de l'UFR Santé de l'URN selon le calendrier prévisionnel mentionné ci-dessus.

#### Cependant :

⇒ **Pour les étudiants en L.AS 3**, la candidature aux formations MMOP ne consomme pas un droit à être candidat pour les étudiants qui n'ont pas validé un minimum de 60 ECTS de la licence disciplinaire durant l'année universitaire en cours et/ou l'option santé (MMO, Pharmacie, MMOP). Dans cette situation, aucun droit à être candidat n'est alors consommé.

L'inscription administrative en L.AS 3 ne vaut pas pour l'utilisation de la première ou deuxième chance de candidature vers les formations MMOP. Cependant, chaque étudiant de L.AS 3 doit **obligatoirement** déposer son dossier de candidature selon les conditions mentionnées ci-dessus et ci-après, pour participer aux épreuves de sélection de la phase d'admission indirecte. En cas d'échec d'accès à l'une des formations MMOP à partir d'une L.AS 3, l'étudiant aura le choix de candidater dans le cadre d'un accès tardif, après le cadre d'un accès tardif, après un master, un doctorat d'université, un diplôme d'ingénieur, un cursus de l'Ecole Normale Supérieure, voire un diplôme d'état en santé.

#### d. Modalités d'utilisation des deux candidatures des étudiants de L.AS

Un étudiant de L.AS pourra utiliser sa première ou deuxième chance de candidature en L.AS 1, LAS 2 ou L.AS 3. Cependant, l'utilisation de la première chance de candidature en L.AS 2 ou L.AS 3 s'entend uniquement pour les étudiants qui n'ont jamais été inscrits précédemment en PASS, PACES, PCEM1 ou PCEP1 ou qui n'ont pas utilisé leur première chance de candidature en LAS 1.

#### a. Composition du dossier de candidature (PASS, L.AS 1, 2 et 3)

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- **la fiche projet métier** mentionnée ci-dessus, préalable à la constitution du dossier de candidature (la date de remise de la fiche projet métier est mentionnée dans le paragraphe relatif au module de présentation des métiers de la santé),
- **la description de leur parcours de formation antérieur et l'établissement dans lequel ils sont inscrits,**
- **le nombre de candidatures antérieures** déposées dans une université française, et le cas échéant, une attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé, en première année du premier cycle des études de médecine ou en première année du premier cycle des études de pharmacie,
- **une attestation sur l'honneur** indiquant que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

#### b. Modalités de mise en œuvre

Les services administratifs de l'UFR Santé de l'Université de Rouen organisant les épreuves d'accès aux formations MMOP sont destinataires du dossier de candidature qui sera établi en version numérique *via* un Limesurvey. Les étudiants seront informés sur les modalités du dépôt de dossier candidature non seulement *via* la page web dédiée aux étudiants du PASS et des options santé des L.AS sur le site de l'UFR Santé de Rouen Normandie, sur leur espace numérique de travail et leur boîte mail universitaire.

Le jury d'admission dans les formations MMOP se prononce sur la recevabilité du dossier de candidature dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

## 2. Phase d'admission

**Les épreuves de sélection pour les formations MMOP se subdivise en deux parties :**

- **Une phase d'admission directe** qui prend en considération uniquement les résultats académiques obtenus par le candidat dans son parcours de formation (PASS ou LAS 1 ou L.AS 2) incluant ceux de l'option santé (premier groupe d'épreuves),
- **Une phase d'admission indirecte** qui passe par une phase d'admissibilité qui prend en considération les résultats académiques du candidat dans son parcours de formation (PASS ou LAS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3) incluant ceux de l'option santé et une phase d'admission à l'issue des résultats du second groupe d'épreuves.

La présentation à la phase d'admission directe ou indirecte en MMOP est soumise à la validation des 60 ECTS du PASS, de la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 considérée. La validation des 60 ECTS doit être obtenue à l'issue des épreuves des examens :

- de première session de chacun des semestres pour les étudiants du PASS ou de L.AS concernés,
- de contrôle continu incluant les sessions de seconde chance pour les étudiants de L.AS concernés.

Les étudiants de L.AS 1 doivent avoir validé leur(s) UE(s) des option(s) santé MMO, P ou MMOP à la première session d'examen sans utilisation de la session de seconde chance. Les notes obtenues dans les UE(s) de l'option santé ne sont pas compensables par les notes obtenues dans les autres UEs disciplinaires de la licence considérée (cf Règlement des études des options santé L.AS).

Les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3 doivent avoir validé leur option santé MMO, P ou MMOP durant l'année de leur candidature ou durant les années précédentes (PASS, L.AS 1 ou L.AS 2) (cf Règlement des études des L.AS).

#### **Pour candidater dans les formations MMO :**

- Un étudiant du PASS devra être inscrit et avoir participé aux examens de l'option santé mutualisée MMOK ou MMOKP de l'année universitaire en cours et avoir validé son option santé MMOK ou MMOKP selon les conditions définies dans le règlement des études du PASS,
- Un étudiant de L.AS 1 devra être inscrit et avoir participé aux examens de l'option santé MMO A ou B ou MMOP de l'année universitaire en cours et avoir validé son option santé selon les conditions définies dans le règlement des études des options santé des L.AS,
- Un étudiant de L.AS 2 devra avoir validé soit l'option santé MMO A ou B ou MMOP en L.AS 1 ou L.AS 2, soit l'option santé mutualisée MMOK ou MMOKP du PASS selon les conditions définies dans le règlement des études des options santé des L.AS,
- Un étudiant de L.AS 3 aura validé soit l'option santé MMO A, B ou C ou MMOP en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, soit l'option santé mutualisée MMOK ou MMOKP du PASS selon les conditions définies dans le règlement des études des options santé des L.AS.

#### **Pour candidater dans la formation P :**

- Un étudiant du PASS devra être inscrit et avoir participé aux examens de l'option santé mutualisée P ou MMOKP de l'année universitaire en cours et avoir validé son option santé MMOK ou MMOKP selon les conditions définies dans le règlement des études du PASS,
- Un étudiant de L.AS 1 devra être inscrit et avoir participé aux examens de l'option santé PA ou PB ou MMOP de l'année universitaire en cours et avoir validé son option santé selon les conditions définies dans le règlement des études des options santé des L.AS,
- Un étudiant de L.AS 2 devra avoir validé soit l'option santé PA ou PB ou MMOP en L.AS 1 ou L.AS 2, soit l'option santé mutualisée P ou MMOKP du PASS selon les conditions définies dans le règlement des études des options santé des L.AS,
- Un étudiant de L.AS 3 aura validé soit l'option santé PA, PB ou PC ou MMOP en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, soit l'option santé mutualisée P ou MMOKP du PASS selon les conditions définies dans le règlement des études des options santé des L.AS.

#### **Voie d'accès à la formation Pharmacie pour des étudiants n'ayant pas suivi une option Santé Pharmacie (Etudiants ayant uniquement suivi l'option Santé MMOK en PASS, MMOA ou MMOB en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, voire MMOC en L.AS 2 SPS)**

Sont concernés les étudiants inscrits en PASS ou dans une L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 donnant accès à la formation Pharmacie ou dans une L.AS 2 ou une L.AS 3 ne donnant pas accès à la formation Pharmacie après avoir validé une année de PASS et **ayant été autorisés à participer au** second groupe d'épreuves (admission indirecte) dans le processus de sélection aux filières MMOP.

Cette voie d'accès ne sera ouverte que dans la limite des places restant éventuellement disponibles dans la formation Pharmacie à l'issue du premier ou second groupe d'épreuves dans le processus de sélection aux formations MMOP.

Elle sera potentiellement proposée à des étudiants de :

- PASS ayant uniquement validé l'option Santé MMOK,
- LAS 1 ayant uniquement validé l'option Santé MMOA ou MMOB,
- L.AS 2 ayant uniquement validé l'option Santé MMOA ou MMOB,
- L.AS 3 ayant uniquement validé l'option Santé MMOA, MMOB ou MMOC.

Une note seuil sera définie pour les étudiants de PASS, L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

Le nombre d'étudiants admis par cette voie sera au maximum égal à la capacité d'accueil restante de la formation Pharmacie en PASS, L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à l'issue du second groupe d'épreuves (admission indirecte).

Les étudiants accédant à la formation Pharmacie par cette voie devront obligatoirement participer à des tests de positionnement et suivre des enseignements de remise à niveau.

Les conditions d'intégration en L.AS 2 ou L.AS 3 des résultats obtenus en PASS, L.AS 1 ou L.AS 2 dans une option santé MMO, P ou MMOP sont définies dans le règlement des études des options santé des L.AS.

#### a. Premier groupe d'épreuves (admission directe)

**Le premier groupe d'épreuves** tient compte des résultats académiques obtenus par le candidat dans les épreuves des UE du parcours de formation antérieur de l'étudiant (PASS, L.AS 1 ou L.AS 2) :

- **Pour les étudiants du PASS**, sont prises en considération les notes obtenues dans les différentes UE en dehors de celles obtenues dans les UE disciplinaires [UE Sciences de Données en Santé, UE Sciences et Techniques, UE SHS, UE Chimie Sciences de la Vie (site Le Havre), UE Economie-Gestion (site Le Havre)],
- **Pour les étudiants de L.AS 1 et L.AS 2**, sont prises en considération l'ensemble des notes obtenues dans les différentes UE de la L.AS 1 ou L.AS 2 considérée y compris celles obtenues dans les UE de l'option santé affectées des coefficients suivants :  
 $\Rightarrow 0,8 \times \text{moyenne à l'année de la licence sur 20} + 0,2 \times \text{moyenne de l'option santé sur 20}$
- A noter que chaque UE ou chaque matière du parcours de formation considérée (PASS, L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3) est pondérée du coefficient proposé pour le calcul de la moyenne dans l'UE ou dans la matière considérée pour la validation du parcours de formation considéré. L'étudiant doit se référer au règlement des études du parcours de formation d'appartenance (PASS, L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3).

#### Conditions d'admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves

Les candidats ayant obtenu un rang de classement aux épreuves du premier groupe supérieur à un seuil défini par le jury sont admis dans les formations MMOP sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe (admission directe). Les ex aequo sont départagés par le produit des notes obtenus dans les UE prises en considération dans le premier groupe d'épreuves dans la formation MMOP considérée.

A l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite dans chaque parcours de formation (PASS, L.AS1, L.AS 2) :

- la liste des candidats admis directement pour chaque formation MMOP.
- la liste des candidats admissibles et autorisés à participer aux épreuves d'admission du second groupe (admission indirecte).

Quatre classements (un par formation MMOP) sont établis comportant uniquement une liste principale des étudiants admis directement dans chaque parcours de formation (PASS, L.AS 1, L.AS 2).

Quatre classements (un par formation MMOP) sont établis pour les étudiants admissibles et autorisés à participer au second groupe d'épreuves (PASS, L.AS 1, L.AS 2).

Les résultats sont transmis par l'intermédiaire de l'ENT du candidat pour les candidats issus du PASS, de L.AS 1 et L.AS 2.

Le candidat admis dans une ou plusieurs des formations MMOP à l'issue du premier groupe d'épreuves, est tenu de choisir définitivement sa formation. La date limite de choix de la formation MMOP à l'issue des épreuves de premier groupe est indiquée dans le tableau ci-après « Etapes Procédure d'Admission aux formations MMOP ». Aucun dépassement de cette date n'est autorisé, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission et de ne pouvoir se présenter au second groupe d'épreuves pour la formation à laquelle il a été admis directement. Ce choix définitif vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves.

Le nombre maximum d'étudiants admis à l'issue de ce premier groupe d'épreuves dans chacune des formations de MMOP, est défini pour chaque parcours de formation antérieur (PASS, L.AS1 ou L.AS 2) et n'excède pas 50% du nombre de places proposées en PASS ou dans chacune des L.AS 1 ou L.AS 2 pour chacune des formations MMOP.

Les étudiants admis dans la formation "Odontologie" choisiront leur UFR d'affectation après la validation de leur choix définitif dans cette formation et par rang de mérite.

Un étudiant ayant renoncé à une admission directe à l'issue des épreuves du premier groupe peut se présenter aux épreuves du second groupe (admission indirecte). Dans ce cas, le candidat garde la possibilité de concourir à la ou les formation(s) ayant fait l'objet d'un renoncement à une admission directe.

**Les places offertes au titre du premier groupe d'épreuves (admission directe) qui n'auraient pas été pourvues sont proposées aux candidats retenus à l'issue du second groupe d'épreuves (admission indirecte) selon les mêmes modalités.**

#### **a. Deuxième groupe d'épreuves (admission indirecte)**

**Le deuxième groupe d'épreuves** tient compte des résultats académiques obtenus par le candidat dans les épreuves des UE du parcours de formation antérieur de l'étudiant (PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3), des UE de l'option santé et des deux épreuves orales.

#### **Conditions d'admissibilité et d'accès au second groupe d'épreuves (admission indirecte)**

⇒ **Les étudiants du PASS, L.AS 1 et L.AS 2** ayant obtenu un rang de classement inférieur au seuil minimal défini par le jury à l'issue du premier groupe d'épreuves, mais supérieur à un seuil minimal défini aussi par le jury doivent se présenter aux épreuves d'admission du second groupe.

⇒ **Les étudiants de L.AS 3** ayant déposé un dossier de candidature et ayant validé leur option santé doivent se présenter aux épreuves d'admission du second groupe.

**Les épreuves d'admission du second groupe comportent deux épreuves orales successives d'une durée de dix minutes chacune devant deux groupes de deux examinateurs différents.**

Les examinateurs n'ont pas la connaissance du ou des souhait(s) de la ou les formation(s) MMOP envisagée.

Les épreuves orales comportent :

- une épreuve orale de 10 minutes avec deux examinateurs portant sur les 12 thèmes proposés dans le module de préparation aux épreuves orales en sciences exactes et la fiche pédagogique portant sur Alfred NOBEL.
- une épreuve orale de 10 minutes avec deux examinateurs portant sur les 12 thèmes proposés dans le module de préparation aux épreuves orales en sciences humaines et sociales.

Les épreuves orales se dérouleront **uniquement** sur le site de l'UFR Santé de Rouen. Les épreuves orales pour tous les parcours de formation (PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3) se dérouleront en présentiel. Selon les conditions sanitaires, le recours à la visioconférence pourra être envisagé.

Chacune des épreuves orales comporte chronologiquement :

- **Le tirage au sort** du sujet qui est effectué par le candidat soit parmi les 12 thèmes proposés en sciences exactes, soit parmi les 12 thèmes proposés en sciences humaines et sociales inclus dans le module de préparation aux épreuves orales. La fiche pédagogique portant sur Alfred NOBEL sera également un thème **pouvant être tiré au sort par l'étudiant dans le cadre de l'épreuve orale portant sur les thèmes en sciences exactes.**

La première épreuve orale est une présentation de vulgarisation scientifique dans le domaine des sciences exactes,

La deuxième épreuve orale est une présentation de vulgarisation scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales.

- **Le temps de préparation** qui a une durée de 15 minutes,
- **Le temps de passage** qui s'effectue devant deux examinateurs et qui a une durée de 10 minutes. Le premier temps de l'épreuve comporte un exposé effectué par le candidat debout devant les examinateurs et dont la durée est fixée à 6 minutes comportant une introduction, un développement sur le sujet sélectionné en deux ou trois parties et une conclusion. Le deuxième temps de l'épreuve est l'entretien de 4 minutes avec les deux examinateurs. Les questions posées par les examinateurs n'ont pas pour objectif de mettre en difficulté le candidat mais pour faire préciser ou développer certains points de l'exposé. Elles doivent être considérées comme une chance d'améliorer et de clarifier la présentation. Le candidat peut utiliser ses notes de préparation durant l'exposé et l'entretien.

Ces oraux de vulgarisation scientifique font appel à l'acquisition d'une culture générale sur les sujets proposés dans le module de préparation aux épreuves orales, à la capacité de synthèse du candidat, à la capacité de vulgarisation d'un sujet destiné à un vaste public qui connaît plus ou moins le domaine, à la capacité du candidat à envisager des perspectives dans le domaine de la santé si cela est envisageable.

Plusieurs éléments sont évalués, à savoir (i) la transmission des informations sans support visuel ; (ii) l'organisation des idées en effectuant une présentation didactique et concise ; (iii) la formulation de questions/perspectives personnelles évoquées par la thématique ; (iv) l'aisance à l'oral et la dynamique de la présentation ; (v) les réponses aux questions portant sur le contenu de l'exposé (défense de ses idées, argumentaires choisis) ; (vi) la gestion du temps.

L'objectif est d'évaluer des compétences pertinentes pour exercer un métier de santé et différentes de celles qui ont été évaluées par les épreuves écrites du premier groupe.

Les consignes doivent être strictement respectées pendant le déroulement des épreuves orales :

- Il est formellement interdit d'enregistrer les épreuves orales ou de communiquer sous quelque forme que ce soit avec l'extérieur pendant la préparation ou le déroulement des épreuves,
- Le candidat ne peut apporter aucun document dans la salle de préparation de son exposé en dehors de sa carte d'identité et sa carte d'étudiant,

- Le candidat peut disposer de stylos ou crayons papier pendant la préparation ou le déroulement des épreuves,
- le candidat doit éteindre son téléphone portable devant les examinateurs et le déposer sur la table pendant la préparation ou le déroulement de l'exposé et des interrogations orales.

Chaque épreuve orale est notée sur 100 points et est affectée d'un coefficient de 1,5 pour les candidats issus du PASS, de L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

### Conditions d'admission indirecte à l'issue du second groupe d'épreuves

A l'issue de ce second groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis dans chaque formation MMOP, ainsi que la liste des candidats inscrits sur liste complémentaire. Quatre classements (un par formation MMOP) comportant une liste principale des étudiants admis et une liste complémentaire sont établis dans chaque parcours de formation (PASS, L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3).

Le rang de classement dans chacun des parcours de formation (PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3) et pour chacune des formations MMOP souhaitées est établi à partir :

- de la somme des notes sur 150 points des deux épreuves orales du second groupe d'épreuves (300 points),
- de la note établie sur 600 points à partir de la moyenne sur 20 calculée à partir des résultats obtenus dans les UE(s) du parcours de formation d'origine incluant les notes des UE de l'option santé comme mentionné précédemment affectée d'un coefficient 30 (PASS, L.AS 1 et L.AS 2).

Pour les étudiants de L.AS 3, est pris en considération l'ensemble des notes obtenues dans les différentes UE en dehors de celle obtenue dans la cadre de l'UE « stage » de la L.AS 3 considérée y compris celles obtenues dans les UE de l'option santé affectées des coefficients suivants :

$$\Rightarrow [0,8 \times \text{moyenne à l'année de la licence (en dehors de l'UE « stage ») sur 20} + 0,2 \times \text{moyenne de l'option santé sur 20}] \times 30$$

L'admission des candidats de L.AS 3 est définitive après notification de la validation de leur UE « stage ». En effet, l'UE « stage » est proposée à différents temps de l'année universitaire pour les différentes L.AS 3 considérées.

La note finale est établie sur 900 points.

Pour les candidats du PASS et les candidats de L.AS 1 ou L.AS 2, les ex aequo sont départagés par leur rang de classement obtenus aux épreuves du premier groupe dans la formation MMOP considérée.

Pour les candidats de L.AS 3, les ex aequo sont départagés par la moyenne obtenue dans l'option santé.

### Coefficients utilisés à l'issue du second groupe d'épreuves

Classement d'épreuves	2 <sup>ème</sup> groupe	Coefficient	Points
Dossier académique		6	600
Epreuves orales		3	300
<b>Total points</b>		<b>9</b>	<b>900</b>

Les résultats sont transmis par l'intermédiaire de l'ENT du candidat pour les candidats issus du PASS, L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

Le candidat admis dans une ou plusieurs des formations MMOP à l'issue du second groupe d'épreuves, est tenu de choisir définitivement sa formation. La date limite de choix de la formation MMOP à l'issue du second groupe d'épreuves est indiquée dans le tableau ci-dessus « Etapes Procédure d'Admission aux formations MMOP ». Aucun dépassement de cette date n'est autorisé, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission. Ce choix est définitif.

Le nombre d'étudiants admis à l'issue du second groupe d'épreuves dans chacune des formations MMOP, est défini pour chaque parcours de formation antérieur (PASS, L.AS1, L.AS 2 et L.AS 3) et atteint :

- **au plus 50%** du nombre de places proposées en PASS, L.AS 1 ou L.AS 2 pour chacune des formations MMOP, sauf en cas de report de places non affectées à l'issue du premier groupe d'épreuves,
- **au plus 100%** du nombre de places proposées en L.AS 3 pour chacune des formations MMOP, sauf en cas de report de places non affectées à l'issue du premier groupe d'épreuves.

Les étudiants admis dans la formation "Odontologie" choisiront leur UFR d'affectation après la validation de leur choix définitif dans cette formation et par rang de mérite.

## **2. Conditions d'admission pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes**

Les modalités de candidature des personnes titulaires de titres ou diplômes validés à l'étranger hors Union Européenne ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces diplômes sont identiques à celles mentionnées précédemment en ce qui concerne la sélection de ces candidats par les deux groupes d'épreuves. Ces candidats seront évalués par le même jury que les étudiants inscrits en PASS, L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à l'URN et les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à l'ULHN. Le jury définira la liste des candidats admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves et dispensés du second groupe d'épreuves ainsi que la liste des candidats admissibles à l'issue du premier groupe d'épreuves et soumis aux épreuves du second groupe.

Cette voie d'accès n'est pas offerte systématiquement au sein de l'URN. L'UFR Santé de l'URN peut autoriser les personnes mentionnées ci-dessus qui souhaitent candidater aux formations MMOP à déposer un dossier de candidature.

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- la description de parcours de formation du candidat (relevé de notes, enseignements suivis, et tous documents permettant au jury d'apprécier les compétences et connaissances acquises durant le parcours de formation suivi ;et l'établissement dans lequel ils sont inscrits,
- le nom du ou des établissement(s) où s'est déroulé le parcours de formation,
- la copie du ou des titres ou diplômes de médecine, pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre permettant d'exercer dans le pays de délivrance
- le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française, et le cas échéant, une attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé, en première année du premier cycle des études de médecine ou en première année du premier cycle des études de pharmacie,
- une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

Un candidat ne peut présenter sa candidature pour une admission dans une même formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique que dans une seule université au cours de la même année universitaire. Le nombre de candidature s'entend quel que soit le nombre de formations pour lesquelles le candidat a déposé un dossier.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des épreuves d'admission dans la formation MMOP considérée, la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans la formation MMOP considérée voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Les personnes mentionnées ci-dessus sont classées à l'issue du premier groupe dans la ou les liste(s) de la ou les formation(s) vers la-lesquelle(s) il souhaite accéder sur la même liste que les étudiants français. Les personnes mentionnées ci-dessus comprises dans la liste des étudiants classés en rang utile donnent lieu, unité pour unité, à une augmentation du nombre d'étudiants autorisé à s'inscrire en deuxième année de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique dans la limite de 8% du nombre total de la capacité d'accueil de chaque formation. La nationalité prise en compte est celle déclarée au moment de l'inscription. Les étudiants ressortissants des pays de l'union européenne ne sont pas décomptés comme étudiants étrangers.

### 3. Jury des épreuves d'admission

Le jury comporte au minimum huit membres. Ces membres, dont le président du jury, sont nommés par le président de l'université.

Le jury comprend au minimum :

- Quatre enseignants représentant chacune des formations MMOP considérées. Ces quatre enseignants sont désignés sur proposition du directeur de l'UFR Santé de Rouen et de l'école de formation de maïeutique. Le président du jury est désigné parmi ces quatre membres.
- Quatre autres membres dont au moins un enseignant d'une discipline autre que celles de santé et une personnalité qualifiée extérieure à l'université.

En cas de défaillance d'un membre de jury avant la phase de recevabilité, le président de l'université procède à son remplacement dans le respect des dispositions ci-dessus. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

Le jury évaluera aussi les dossiers de candidature et les conditions d'admission des candidats titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes

### 4. Répartition des places entre les parcours de formation

L'affectation de chaque étudiant dans la formation MMOP choisie s'opère en fonction :

- des places offertes dont le nombre est défini en concertation avec l'Agence Régionale de Santé.
- du ou des rangs de classement du candidat au(x) formation(s) au(x)quelle(s) il est inscrit.
- des vœux d'affectation exprimés par le candidat.

**Cependant**, la capacité d'accueil offerte pour chacune des formations MMOP à chacun des parcours de formation PASS, L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 est un *numerus apertus*, ce qui signifie que l'ensemble des places offertes pour les formations MMOP sera attribué à chacun des parcours PASS, L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 si les étudiants qui ont candidaté et dont la candidature a été jugée recevable atteignent les performances exigées par le jury.

En effet selon les dispositions réglementaires en vigueur, lorsque le nombre de candidats ou leurs résultats ne permet pas de remplir la totalité de la capacité d'accueil d'une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour un groupe de parcours de formation antérieur, l'admission peut être proposée aux candidats figurant sur une liste complémentaire d'un autre groupe de parcours, dans le respect des pourcentages prévus au III de l'article R. 631-1-1. Les étudiants sont admis conformément aux capacités d'accueil fixées par l'université en fonction de leur parcours ou groupe de parcours de formation antérieur.

Les capacités d'accueil vers les formations MMOP en fonction des différentes voies d'accès sont définies selon le tableau ci-dessous.

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	200 (46,7)
L.AS 1	56 (13,1)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	138 (32,2)
L.AS 2	126 (29,4)
L.AS 3	12 (2,8)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	35 (8,2)
<b>Total</b>	<b>429</b>

Le nombre de places proposées dans chacune des formations MMOP et pour chacun des parcours de formations proposés à l'URN ou à l'ULH sera réparti pour la rentrée universitaire 2023-2024 et les épreuves de sélection de 2024 comme indiqué ci-dessous et conformément aux dispositions réglementaires à savoir :

- Au maximum 50% de la capacité d'accueil à partir d'un seul parcours de formation (PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3)
- Au moins 30% de la capacité d'accueil à partir des parcours de formation de plus de 120 ECTS (L.AS 2 ou L.AS 3)
- Au moins 5% de la capacité d'accueil à partir des passerelles tardives (>180 ECTS).

#### Formation Médecine

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	130 (50)
L.AS 1	28 (10,8)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	86 (33)
L.AS 2	84 (32,3)
L.AS 3	2 (0,8)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	16 (6,1)
<b>Total</b>	<b>260</b>

#### Formation Maïeutique

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	13 (46,4)
L.AS 1	4 (14,3)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	9 (32,1)
L.AS 2	7 (25)
L.AS 3	2 (7,1)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	2 (7,1)
<b>Total</b>	<b>28</b>

## Formation Odontologie

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	19 (48,7)
L.AS 1	6 (15,4)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	12 (30,8)
L.AS 2	10 (25,6)
L.AS 3	2 (4)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	2 (5,1)
<b>Total</b>	<b>39</b>

Université	PASS	L.AS 1	L.AS 2	L.AS 3	Accès Tardif	Total
Lille	2	1	1	1	0	5
Paris Cité	2	1	1	0	0	4
Rouen	15	4	8	1	2	30

## Formation Pharmacie

Voie d'accès	Places proposées n (%)
<b>Accès 60 ECTS</b>	
PASS	38 (37,3)
L.AS 1	18 (17,6)
<b>Accès 120 - 180 ECTS</b>	31 (30,4)
L.AS 2	25 (24,5)
L.AS 3	6 (5,9)
<b>Accès tardif &gt; 180 ECTS</b>	
Master - Doctorat - Ingénieur	15 (14,7)
<b>Total</b>	<b>102</b>

Si le nombre de candidats ou leurs résultats ne permet pas de remplir la totalité de la capacité d'accueil d'une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour un groupe de parcours de formation antérieur, l'admission peut être proposée aux candidats figurant sur une liste complémentaire d'un autre groupe de parcours, en respectant les conditions de diversification prévues selon les dispositions réglementaires.

Pour l'année universitaire 2024-2025, les places proposées aux candidats issus de L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 non attribuées seraient destinées aux candidats issus du PASS et vice versa.

En revanche, les places proposées aux candidats issus d'un accès tardif et non attribuées pourraient être redistribuées vers les parcours de PASS, L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3.

Au plus 5 % des places seront attribuées à des étudiants inscrits dans des universités ou des établissements d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre avec lesquels l'URN n'aura pas conclu de convention.

## F. Procédure d'admission dans la formation de Masso-Kinésithérapie à partir du PASS

La procédure d'admission dans la formation MK pour les étudiants issus du PASS est indépendante de la procédure d'admission dans les formations MMOP.

### 1. Parcours de formation donnant accès à la formation de Masso-Kinésithérapie

Les étudiants inscrits à l'Université de Rouen Normandie peuvent accéder à la formation MK à partir des parcours de formation mentionnés ci-après :

- **PASS** (Parcours d'Accès Spécifique Santé) (site Rouen / Antenne Le Havre)
- **L1 et L.AS 1 STAPS** (Mont Saint-Aignan, Université de Rouen Normandie)
- **L1 et L.AS 1 option « Sciences de la Vie »** du Portail Licence Sciences de la Vie et de la Terre / Licence Sciences de la Terre / Licence Sciences de la Vie (Mont Saint-Aignan, Université de Rouen Normandie)
- **L1 et L.AS 1 Sciences de la Vie, parcours Ingénierie de la Santé** (Evreux, Université de Rouen Normandie)
- **L2 et L.AS 2 STAPS** (Mont Saint-Aignan, Université de Rouen Normandie)
- **L2 et L.AS 2 Sciences de la Vie, parcours Ingénierie de la Santé** (Evreux, Université de Rouen Normandie)
- **L2 et L.AS 2 Sciences pour la Santé** Parcours Biologie Santé (Rouen, Université de Rouen Normandie)

**Les L.AS 3 (Université de Rouen Normandie et Université Le Havre Normandie) ne donnent pas accès à la formation de Masso-Kinésithérapie.**

Les étudiants inscrits en PASS suivent l'ensemble des enseignements dispensés en PASS y compris les enseignements des UE de l'option disciplinaire dans laquelle les étudiants seront inscrits, option Sciences et Techniques, option Sciences de données en santé, option Sciences Humaines et Sociales, option Chimie-Sciences de la Vie ou option Economie-Gestion.

Les étudiants du PASS doivent également être inscrits, avoir suivi les enseignements et les contrôles de connaissances des UE de l'option santé MMOK ou MMOKP.

Un étudiant inscrit en PASS mais n'ayant pas pu accéder à la formation MK et ayant ou n'ayant pas validé le PASS pourra envisager potentiellement une seconde candidature dans la formation MK par une L1, L2 ou L.AS 2 mentionnées ci-dessus.

L'accès à ces L1 à l'issue du PASS ne s'effectue pas de droit. Cette possibilité impose que l'étudiant ait effectué une réorientation vers l'une de ces licences via Parcoursup.

L'accès à ces L2 à l'issue du PASS ne s'effectue pas de droit et une demande devra être formulée aux responsables pédagogiques des licences concernées.

L'accès à ces L.AS 2 à l'issue du PASS sera dépendante de l'option disciplinaire de l'étudiant de PASS.

### 2. Modalités de sélection des étudiants pour accéder à la formation de Masso-kinésithérapie

Les modalités de sélection des étudiants pour accéder à la formation MK seront propres aux étudiants de PASS, L1, L2/L.AS 2.

La sélection fera appel à un jury commun entre ces différents parcours et qui sera indépendant du jury destiné à l'accès aux formations MMOP.

Cependant, le classement établi pour les étudiants du PASS afin d'accéder à la formation MK sera indépendant du classement établi pour les étudiants issus du PASS pour accéder aux formations MMOP.

Les critères retenus pour définir le classement des étudiants admis dans la formation MK à partir de chacun des parcours de formation sont les suivants :

- Résultats académiques obtenus dans le parcours considéré avec la nécessité d'avoir validé 60 ECTS lors des examens de première session,
- Moyenne de l'année calculée à partir des résultats obtenus à l'issue des deux semestres, chacune des UE est affectée du coefficient propre au parcours de formation (L'étudiant doit se référer aux contrats pédagogiques du PASS pour connaître les coefficients propres à chacune des UE),
- Motivations de l'étudiant indiquées dans la lettre de motivation,
- Plans de formation décrits dans la fiche projet métier pour les étudiants du PASS.
- Priorisation de l'un des instituts sur les deux (IFMK de la Musse à Evreux ou IFMK du CHU de Rouen)

Les étudiants doivent dans tous les cas se référer au contrat pédagogique de leur parcours de formation d'origine pour connaître les modalités de validation de leur parcours et la ou les UE à valider permettant de candidater à la formation MK pour les différentes L1 et L2 en dehors du PASS.

### 3. Répartition des places dans la formation de Masso-Kinésithérapie dans les IFMK de Rouen et d'Evreux

La répartition des places dans la formation MK en fonction des parcours de formation d'origine et de l'IFMK considéré est mentionnée dans le tableau ci-dessous.

Parcours de formation	IFMK CHU Rouen*	IFMK La Musse Evreux
PASS	22 à 26	25 à 30
L2/L.AS 2 SPS Parcours Biologie Santé	<b>Au plus 9 places</b> redistribuables en PASS si non attribuées en L2/L.AS 2 (4 IFMK Rouen, 5 IFMK La Musse Evreux)	
L1 /L.AS 1 STAPS	14	15
L2/L.AS 2 STAPS		
L1 /L.AS 1 Sciences de la Vie, parcours Ingénierie de la Santé	14	15
L2/L.AS 2 Sciences de la Vie, parcours Ingénierie de la Santé		
L1/L.AS 1 Portail Licence Sciences de la Vie et de la Terre/Licence Sciences de la Terre/Licence Sciences de la Vie		
L2/L.AS 2 Portail Licence Sciences de la Vie et de la Terre/Licence Sciences de la Terre/Licence Sciences de la Vie		

\*L'IFMK CHU de Rouen a la possibilité d'admettre directement en première année MK un sportif de haut niveau (tel que défini à l'article R.221-1 du code du sport) ayant validé une première année de l'enseignement supérieur, via une candidature auprès de la direction de l'IFMK. Cette place est incluse dans la capacité d'accueil des 55 places de l'IFMK de Rouen.

### 4. Constitution du dossier de candidature pour accéder à la formation de Masso-Kinésithérapie à partir du PASS

En plus de la fiche fournie par les scolarités, le dossier de candidature comportera les documents suivants fournis en un seul exemplaire :

- Déclaration de candidature
- Photocopie de la carte d'étudiant
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Fiche projet métier pour les étudiants du PASS
- Relevé de notes obtenues en première session des examens du parcours de formation d'origine considéré.

Le dossier de candidature devra être adressé par courrier postal **avant le Vendredi 28 Mars 2025 (cachet de la poste faisant foi)** au service de scolarité du parcours de formation considéré à savoir pour les étudiants du PASS à la scolarité du PASS à l'adresse suivante :

Scolarité du PASS  
 UFR Santé de Rouen  
 22, BOULEVARD GAMBETTA CS 76183  
 76183 ROUEN CEDEX 1

Pour les autres parcours de formation, le dossier de candidature devra être adressé au service de scolarité du parcours de formation considéré dont dépend la licence (L1, L.AS 1, L2, L.AS 2).

### 5. Evaluation des dossiers de candidature et classement des étudiants issus du PASS

Les étudiants qui feront acte de candidature ne seront pas auditionnés. Le jury examinera l'ensemble des documents joints au dossier de candidature.

Le jury évaluera la recevabilité des dossiers. Le jury établira la liste principale des candidats admis et la liste des candidats inscrits sur la liste complémentaire pour chacun des IFMK par rang de mérite et en fonction des vœux préalablement exprimés lors du dépôt du dossier de candidature pour l'un et/ou l'autre de ces instituts. Les candidats inscrits sur les listes complémentaires seront appelés par ordre de mérite pour remplacer les candidats admis sur la liste principale qui renonceraient au bénéfice de leur admission.

### 6. Publication des résultats

Etapas Procédure d'Admission à la formation de Masso-Kinésithérapie Etudiants du PASS, L2/L.AS 2 SPS Parcours Biologie Santé	
Date limite de dépôt de candidature pour l'admission dans la formation de Masso-kinésithérapie	Vendredi 28 mars 2025
Publication de la liste principale des candidats admis et la liste des candidats inscrits sur liste complémentaire	A communiquer lors du premier semestre 2025
Amphithéâtre garnison : Date limite de confirmation de l'acceptation de la formation MK pour les étudiants admis sur la liste principale pour les étudiants de PASS et L2/L.AS 2 SPS (présence des étudiants obligatoire)	Mardi 15 Juillet 2025

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**CFVU****06 décembre 2024 - URN****Décision n°CFVU-2024-23****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 20 votants dont 5 membres représentés

**Parcoursup : Capacité d'accueil, critères et attendus locaux**

- Vu le tableau en annexe

*Approbation de la capacité d'accueil, des critères et des attendus locaux sur Parcoursup.*

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

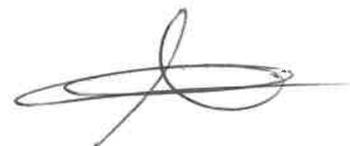
**La CFVU approuve la capacité d'accueil, les critères et les attendus locaux sur Parcoursup.**

Fait à Rouen, le 06 décembre 2024.

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente,

Cindy CARREIN-LEROUGE



Les modifications sont à apporter en couleur rouge directement dans ce document.  
 En cas de modification de la capacité d'accueil par rapport à celle votée l'année dernière un argumentaire doit être joint à ce document.  
 La proposition de la capacité d'accueil tient compte du public primo-arrivant bacheliers français et européens, ainsi que tous les étudiants en demande de réorientation (inscrits dans l'enseignement supérieur français) donc hors doublants et procédures d'accueil internationales (campus France, étudiants internationaux en école privée (DAP), résidents en France..).

Capacité d'accueil Parcoursup (néo-entrants et réorientation)

Composante	Première année, L1, BUT		Proposition de la capacité d'accueil de la composante pédagogique	Proposition Etablissement	Capacité d'accueil néo-entrants et réo. externes et internes des années précédentes		Informations sur la répartition des effectifs au 08/10/24	
			2025		2024	2023	Primo et réorientés	Redoublants et internationaux
Santé	DEUST - Préparateur/Technicien en pharmacie - en apprentissage (Le Havre)		30		30	30	164	4
Santé	DEUST - Préparateur/Technicien en pharmacie - en apprentissage (Mont-Saint-Aignan)		180		180	180		
Santé	Instituts de formation La Musse - D.E Audioprothésiste		50		50	50		
Santé	Certificat de capacité d'Orthophoniste	sous réserve de moyens de la Région	40		35	35	36	
Campus Santé Martainville Rouen	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Techniques		150		150	150	146	1
Campus Santé Martainville Rouen	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences Humaines et Sociales		200		200	200	185	1
Campus Santé Martainville Rouen	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de données en santé		153		153	153	151	5
Santé Campus PASS Le Havre -	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie et Sciences de la vie		90		90	90	81	1
Santé Campus PASS Le Havre -	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et gestion -		38		38	38	39	
<b>Sous Total Santé</b>			931		926	926	852	18
IPAG	Diplôme d'Université - Diplôme Universitaire de Préparation Aux Concours de Catégorie B		40		40	40	25	2
Esitech/INSA	Cycle préparatoire intégré Génie Physique /partenariat INSA		15		10	8	7	
Esitech	Cycle préparatoire intégré - option Santé	Accès Santé	26		26	25	33	
IAE	Licence - Gestion		72		72	72	72	4
<b>Sous Total Ecole, Institut, etc</b>			153		148	145	137	6
DESP	Licence - Droit		700		700	700	633	234
DESP	Licence - Droit - Entièrement en distanciel		230		230	230	206	71
DESP	Licence - Administration économique et sociale		300		300	300	247	77
DESP/ST	Double licence - Économie - Mathématiques		36		36	36	20	
DESP	Licence - Économie		300		300	300	238	48
DESP	Licence - Science politique		120		120	120	113	12
<b>Sous Total DESP</b>			1686		1686	1686	1457	442
STAPS	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives		594		594	594	562	103
STAPS	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	Accès Santé	36		36	36	34	
<b>Sous Total STAPS</b>			630		630	630	596	103
SHS	Licence - Psychologie		434		434	434	405	90
SHS	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	Accès Santé	36		36	36	31	
SHS	Licence - Sociologie		140		140	140	134	31
SHS	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation		160		160	160	157	6
SHS	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation - Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)		36		36	36	31	
SHS	Sociologie, mineure Prépa IEP Sciencespo (Camille Saint Saëns)		72		72	72	33	
SHS	Sociologie, mineure Prépa IEP Sciencespo (Val De Seine)						35	
<b>Sous Total SHS</b>			878		878	878	826	127
LSH	Licence - Géographie et aménagement		120		120	120	61	5

PASS PLACES	LAS PLACES
631	314

LSH	Licence - Lettres		150	150	150	101	17
LSH	Licence - Lettres - Accès Santé (LAS)	Accès Santé	36	36	36	30	
LSH	Lettres - Entièrement en distanciel		150	150	150	120	28
LSH	Licence - Musicologie - Parcours Musique et Musicologie		130	130	130	78	14
LSH	Licence - Musicologie - Parcours Musicien Interprète		40	40	40	4	1
LSH	Licence - Musicologie - Parcours Métiers du son		45	45	45	38	6
LSH	Licence - Philosophie		150	150	150	43	10
LSH	Licence - Sciences du langage		150	150	150	120	10
LSH	Licence - Histoire		550	550	550	202	55
LSH	Double licence - Histoire / Philosophie -		36	36	36	18	
LSH	Licence - Langues, littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - Parcours Anglais		360	360	360	281	61
LSH	Licence - Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - Parcours Espagnol		165	165	165	47	7
LSH	Licence - Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - Parcours Allemand/Anglais		40	40	40	7	2
LSH	Licence - Langues étrangères appliquées		400	400	400	346	45
LSH	Licence - Humanités		120	120	120	90	14
LSH	Licence - Humanités - Accès Santé (LAS)	Accès Santé	36	36	36	29	
Sous Total LSH			2678	2678	2678	1615	275
ST	Portail Licence Informatique / Licence Électronique, Énergie Électrique, Automatique		216	216	216	174	99
ST	Licence Mathématiques		90	90	108	75	45
ST	Portail Licence Mécanique / Licence Physique / Licence Physique-chimie		136	136	100	71	28
ST	Portail Licence Mécanique / Licence Physique / Licence Physique-chimie	Accès Santé	0	0	36	0	
ST	Licence - Portail Licence Chimie / Licence Physique-Chimie		108	108	108	87	35
ST	Licence - Portail Licence Chimie / Licence Physique-Chimie - Accès Santé (LAS)	Accès Santé	36	36	36	34	1
ST	Licence - Portail Licence Sciences de la Vie et de la Terre / Licence Sciences de la Terre / Licence Sciences de la Vie		360	360	360	318	88
ST	Licence - Portail Licence Sciences de la Vie et de la Terre / Licence Sciences de la Terre / Licence Sciences de la Vie - Accès Santé (LAS)	Accès Santé	72	72	72	72	
ST	Licence - Sciences de la vie - Licence Sciences de la vie		60	60	60	67	32
ST	Licence - Sciences de la vie - Licence Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	Accès santé	36	36	36	30	
Sous Total ST			1114	1114	1132	928	328

IUT Rouen	BUT - Carrières juridiques		135	135	135	147	6
IUT Rouen	BUT - Chimie		91	91	91	61	18
IUT Rouen	BUT - Chimie (Alternance)		13	13	13	3	
IUT Rouen	BUT - Génie chimique génie des procédés		56	56	56	47	6
IUT Rouen	BUT - Génie électrique et informatique industrielle		78	78	78	79	10
IUT Rouen	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques		70	70	70	58	2
IUT Rouen	BUT - Mesures physiques		91	91	91	114	8
IUT Rouen	BUT - Mesures Physiques (Alternance)		13	13	13	4	
IUT Rouen	BUT - Métiers du Multimédia et de l'Internet		72	72	72	68	1
IUT Rouen	BUT - Réseaux et télécommunications		55	55	55	44	2
IUT Rouen	BUT - Réseaux et Télécommunications (Alternance)		13	13	13	3	
IUT Rouen	BUT - Techniques de commercialisation		136	136	136	132	1
Sous Total IUT Rouen			823	823	823	760	54
IUT Evreux	BUT - Carrières sociales Parcours éducation spécialisée	DE ES	28	28	28	29	1
IUT Evreux	BUT - Génie biologique Parcours diététique et nutrition		28	28	28	29	
IUT Evreux	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie		28	28	28	31	1
IUT Evreux	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie		56	56	56	42	6
IUT Evreux	BUT - Gestion des entreprises et des administrations		84	84	84	86	3
IUT Evreux	BUT - Mesures physiques		56	56	56	39	4
IUT Evreux	BUT - Packaging, emballage et conditionnement		56	56	56	31	2
IUT Evreux	BUT - Techniques de commercialisation		84	84	84	86	3
Sous Total IUT Evreux			420	420	420	373	20
TOTAUX			9 313	9 303	9 318	7 544	1 373

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**CFVU****06 décembre 2024 - URN****Décision n°CFVU-2024-24****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 20 votants dont 5 membres représentés

**Licences professionnelles : Capacité d'accueil, critères et attendus locaux**

➤ Vu le tableau en annexe

*Approbation de la capacité d'accueil, des critères et des attendus locaux des licences professionnelles.*

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve la capacité d'accueil, les critères et les attendus locaux des licences professionnelles.**

Fait à Rouen, le 06 décembre 2024.

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente,

Cindy CARREIN-LEROUGE



[www.univ-rouen.fr](http://www.univ-rouen.fr)

**CAPACITES D'ACCUEIL ET MODALITES DE RECRUTEMENT EN LICENCE PROFESSIONNELLE - Rentrée 2024**  
**CFVU du 8 décembre 2023**

Composante	Mention	Parcours	Capacité d'accueil au parcours	Données indicatives		Composition des dossiers de recrutement et modalités d'examen	Effectifs (Sources : OVEFIP)	
				Dont publics formation continue	Dont publics alternants		Effectif 08/10/2024	Effectif 15/01/2024
IUT Rouen	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	Commercialisation des produits bancaires et services financiers	40 en formation initiale au Vietnam			Pour étudiants au Vietnam : admissibilité sur critères pédagogiques à partir du dossier puis entretiens de recrutement	0	41
IUT Rouen	Commerce et distribution	Gestion et Management de rayon- DistriSup Management	80 en formation initiale au Vietnam + 24 en formation en alternance en Martinique		24	Partenariat Ecole de Gestion et de Commerce de Martinique : admissibilité sur critères pédagogiques à partir du dossier, puis entretiens de recrutement avec les enseignants du réseau pour l'obtention d'un contrat d'alternance Pour étudiants au Vietnam : admissibilité sur critères pédagogiques à partir du dossier puis entretiens de recrutement	93	96
IUT Rouen	Energie et propulsion	Energies et systèmes de mobilités durables				LP qui n'est pas ouverte cette année et qui ne le sera pas non plus l'an prochain	0	9
IUT Rouen	Métiers du commerce international	Négociation commerciale à l'international	80 en formation initiale au Vietnam			Pour étudiants au Vietnam : admissibilité sur critères pédagogiques à partir du dossier puis entretiens de recrutement	12	69
IUT Evreux	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Conception et gestion écoresponsables	18		18	Dossier : parcours du candidat, relevé de notes du bac+2, projet professionnel. Entretien téléphonique	12	15
UFR DESP	Métiers de l'entrepreneuriat	Intrapreneuriat et Création-Reprise d'Activité	20		20 maximum	Dossier : parcours du candidat, relevé de notes du bac+2, projet professionnel.	16	15
IUT Evreux	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	Stratégies et Innovation en Hôtellerie-Restauration - Partenariat Lycée Georges Baptiste Canteleu	18		18	Dossier : parcours du candidat, relevé de notes du bac+2, projet professionnel. Entretien le cas échéant	5	3
UFR DESP	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	Gestion de patrimoine des particuliers	25	1 ou 2 maximum	25 maximum	Pré-sélection sur dossier universitaire puis validation définitive en cas de signature d'un contrat	15	20
UFR DESP		Assurances	25			Dossier : lettre de motivations + relevés de notes depuis le baccalauréat	25	23
UFR DESP	Gestion des organisations de l'Economie sociale et solidaire		20		20 maximum	Dossier : diplômes + CV + Lettre de motivations	16	9
UFR DESP	Métiers des administrations et collectivités territoriales		20			Dossier : diplômes + CV + Lettre de motivations + relevés de notes du Bac+2	16	11
UFR DESP	Métiers du notariat		25			Lettre de motivation, CV, relevés de notes des 4 derniers semestres	17	13
UFR SHS	Intervention sociale : accompagnement social	Médiation	25			Le recrutement est ouvert aux étudiants ayant 120 crédits ECTS validés, notamment issus de licence SHS (Psychologie, sociologie, SDE). Dossier : relevés de note et diplômes obtenus après le bac + CV+ Lettre de motivation Entretien pour les pré-sélectionnés.	17	15
UFR STAPS	Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs		20	0 à 20	0 à 20	Dossier : L2 STAPS (dossier regardé en priorité), L3 STAPS, Bac+2 (IUT, BTS...) ou équivalent avec une expérience sportive importante. Lettre de motivation mentionnant le projet professionnel. On privilégie les personnes souhaitant intégrer rapidement la vie active (en d'autres termes, le débouché principal n'est pas la poursuite d'études).	17	16
UFR ST	Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation	Contrôles Agro-alimentaires et Biotechnologies	24	0 à 24	12	Dossier : parcours du candidat, relevé de notes du bac+1 et bac+2, projet professionnel.	16	21
UFR ST	Productions animales	Technico-commercial en nutrition et Agrofournitures	15 à Rouen et 16 à Rodez	oui	15 et 16	Dossier : diplômes obtenus, relevés de notes depuis le baccalauréat, CV, lettre de motivation, éventuellement contrat d'apprentissage ou de professionnalisation + Entretien	12	12
UFR ST	Agronomie	Agriculture, Développement Durable et Environnement	18		18	Dossier : CV, bulletins de notes, lettre de motivation et projet professionnel, si possible lettre de pré-embauche	13	18
UFR ST	Bio-industries et biotechnologies	Biotesting des Bioprocédés et des Biomédicaments (création validée par la CFVU le 8 novembre 2024)	18		18	Dossier : parcours du candidat, relevé de notes du bac+1 et bac+2, projet professionnel. Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation		
UFR LSH	Métiers de la communication : chargé de communication	LP2	22			Dossier e-candidat, tests culture et rédactionnel-français, entretien. Recrutement définitif en fonction du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	1	10
UFR LSH		LP3	32				31	28
UFR LSH	Métiers de la médiation par les approches artistiques et culturelles		28	0 à 5		Dossier : diplômes, relevés de notes, CV et lettre de motivation / Entretien oral pour les dossiers sélectionnés	26	21

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**CFVU****06 décembre 2024 - URN****Décision n°CFVU-2024-25****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 20 votants dont 5 membres représentés

**Mon Master : Capacité d'accueil, critères et attendus locaux**

➤ Vu le tableau en annexe

*Approbation des éléments reconduits à l'identique et n'ayant pas fait l'objet de demande de modifications de la part des composantes et à l'augmentation de capacité d'accueil des masters suivants : Master Comptabilité, Contrôle, Audit : passage de 20 à 24 places ; Master Science des données : passage de 36 à 48 places*

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve les éléments reconduits à l'identique et n'ayant pas fait l'objet de demande de modifications de la part des composantes ainsi que l'augmentation de capacité d'accueil des masters suivants : Master Comptabilité, Contrôle, Audit : passage de 20 à 24 places ; Master Science des données : passage de de 36 à 48 places.**

*Approbation du maintien à 25 places de la CAL du Master Droit du Patrimoine – UFR DESP (proposition de l'établissement).*

Pour	8
Contre	10
Abstention	2

**La CFVU émet un avis défavorable au maintien à 25 places de la CAL du Master Droit du Patrimoine et approuve la demande de l'UFR DESP de diminuer la CAL de 25 à 22 places.**

*Approbation du maintien à 25 places de la CAL du Master Marketing Vente - IAE (proposition de l'établissement).*

Pour	12
Contre	8
Abstention	0

**La CFVU approuve le maintien à 25 places de la CAL du Master Marketing Vente et rejette la demande de l'IAE qui proposait de diminuer la CAL de 25 à 20 places.**

*Approbation du maintien à 36 places de la CAL du Master Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) – UFR STAPS (proposition de l'établissement).*

Pour	9
Contre	10
Abstention	1

**La CFVU émet un avis défavorable au maintien à 36 places de la CAL du Master EOPS et approuve la demande de l'UFR STAPS de diminuer la CAL de 36 à 30 places.**

*Approbation de la diminution à 120 places de la CAL du Master Chimie – UFR ST (proposition de l'établissement).*

Pour	15
Contre	4
Abstention	1

**La CFVU approuve la diminution à 120 places de la CAL du Master Chimie et rejette la demande de l'UFR ST qui proposait de diminuer la CAL de 140 à 95 places.**

*Approbation du maintien à 16 places de la CAL du Master Gestion de l'environnement parcours Ecologie et gestion des écosystèmes terrestres (ECOTERRE) – UFR ST (proposition de l'établissement).*

Pour	4
Contre	15
Abstention	1

**La CFVU émet un avis défavorable au maintien à 16 places de la CAL du Master Gestion de l'environnement parcours ECOTERRE et approuve la demande de l'UFR ST de diminuer la CAL de 16 à 15 places.**

*Approbation du maintien à 18 places de la CAL du Master Neurosciences – UFR ST (proposition de l'établissement).*

Pour	12
Contre	3
Abstention	3
Ne prennent pas part au vote	2

**La CFVU approuve le maintien à 18 places de la CAL du Master Neurosciences et rejette la demande de l'UFR ST qui proposait de diminuer la CAL de 18 à 15 places.**

*Approbation du maintien à 36 places de la CAL du Master Sciences de la matière – UFR ST (proposition de l'établissement).*

Pour	12
Contre	6
Abstention	2

**La CFVU approuve le maintien à 36 places de la CAL du Master Sciences de la matière et rejette la demande de l'UFR ST qui proposait de diminuer la CAL de 36 à 32 places.**

Fait à Rouen, le 06 décembre 2024.

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente,

Cindy CARREIN-LEROUGE





- Les modifications sont à apporter en couleur directement dans ce document.

- En cas de modification de la capacité d'accueil par rapport à celle votée l'an passé un argumentaire doit être joint.

- La capacité globale d'accueil (CAL) comprend tous les publics accueillis en formation initiale, formation continue, alternants, étudiants à distance, ainsi que les étudiants internationaux, redoublants, en cycle ingénieur ou en études de santé.

- la capacité offerte limitée correspond au nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (capacité globale d'accueil moins les étudiants redoublants, internationaux)

Modalités de recrutement et capacités d'accueil en Master 1ère année - Rentrée 2025

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL) Rentrée 2025	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL) Rentrée 2025	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentrée 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024							
								M1				M2			
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
IAE	COMPTABILITE CONTRÔLE AUDIT	24	24	24	0	<b>Dossier :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Présentation d'un projet managérial, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du français, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAE Message. <b>Entretien :</b> - Mesurer les connaissances de l'étudiant dans le domaine CCA - Appréhender le projet professionnel de l'étudiant en lien avec les métiers CCA	- Avoir un bon niveau d'anglais - Être à l'aise dans le traitement des données chiffrées - Avoir de bonnes qualités relationnelles - Avoir l'esprit d'entreprendre - Avoir des qualités rédactionnelles - Avoir une certaine connaissance de la comptabilité, de l'analyse financière et du contrôle de gestion	26	0	1	27	23	0	0	23
IAE	INITIALE			5	5										
IAE	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	22			0	<b>Dossier :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus depuis le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du français, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAE Message. <b>Entretien :</b> Entretien de motivation	Avoir de solides connaissances en gestion/management et dans les domaines des ressources humaines.	18	0	1	19	20	0	0	20
IAE	ALTERNANCE			17	17										
IAE	Management des Organisations Sanitaires et Médico-Sociales (INITIALE)			5	5	<b>Dossier :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Présentation d'un projet managérial, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du français, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAE Message. <b>Entretien :</b> Entretien de motivation	- Avoir de bonnes connaissances en gestion/management - Être ouvert aux secteurs sanitaire et médico-social.	17	0	0	17	24	0	0	24
IAE	Management des Organisations Sanitaires et Médico-Sociales (ALTERNANCE)			15	15										
IAE	MANAGEMENT	40			0	<b>Dossier :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Présentation d'un projet managérial, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du français, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAE Message. <b>Entretien :</b> - Appréhender la force du projet professionnel et la motivation du candidat	- Avoir de bonnes connaissances en gestion/management - Être ouvert au domaine du management de la PME et des entreprises sociales et solidaires	16	0	0	16	16	0	0	16
IAE	Management des PME et entreprises sociales et solidaires (INITIALE)			4	4										
IAE	Management des PME et entreprises sociales et solidaires (ALTERNANCE)			16	16										
IAE	MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	18	18	16	2	<b>Dossier :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, ainsi que la justification de la première compétence acquise en bac+3 ou bien pendant l'expérience professionnelle. Le but est d'évaluer l'apport de la compétence Gestion (qui sera obtenue à l'IAE) pour soutenir cette première compétence nécessaire à la sélection (quelle est l'expertise déjà acquise par le candidat et qu'en fait-il professionnellement ?). La clarté est indispensable pour que l'évaluateur puisse saisir l'apport du candidat à postuler au diplôme Double-compétence qu'est le MAE - Présentation d'un projet entrepreneurial dans le domaine "Responsabilité Sociétale", - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du français, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires. <b>Entretien :</b> L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et capacités du candidat. Seront notamment abordés le parcours personnel et le projet professionnel du candidat, sa connaissance de la formation, ses éventuels engagements citoyens et/ou associatifs, ses activités et centres d'intérêt. Recrutement en M2	- Avoir un projet entrepreneurial, qui sera travaillé tout au long du parcours ; - Posséder des compétences autres que dans le champ de la gestion, sanctionnées par un diplôme de l'enseignement supérieur ou une expérience professionnelle validée. ; - Être capable de s'investir dans le portage d'un projet personnel (projet entrepreneurial) ; - Être capable de travailler en individuel et en groupe ; - Avoir la capacité d'être acteur de sa formation. Avoir une appétence pour les problématiques de développement durable et d'engagement sociétal est un plus pour intégrer la formation	4	0	0	4	2	0	1	3
IAE	Compétences managériales et pilotage des organisations responsables											3	0	0	3
IAE	MARKETING, VENTE	25	4	4	0	<b>Dossier :</b> - Lettre de motivation incluant le projet professionnel, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le bac le cas échéant - Curriculum vitae, - Attestation du niveau C1 connaissance du français, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAE Message. <b>Entretien :</b> - mesurer la motivation du candidat à intégrer le master (notamment via sa connaissance du programme et des spécificités du master et de l'IAE), - à présenter un projet professionnel réfléchi, - à démontrer son apport à la dynamique de groupe de sa promotion	- Être ouvert d'esprit - Avoir une bonne culture générale et managériale (actualité économique et des entreprises, innovations, tendances de consommation...) - Être capable d'analyser et hiérarchiser l'information - Être capable de structurer ses idées et son travail - Être capable de s'adapter - Être force de proposition - Avoir des capacités d'éloquence - Maîtriser la langue anglaise								
IAE	Marketing responsable, consommation et transformation digitale (INITIALE)			21	21										
IAE	Marketing responsable, consommation et transformation digitale (ALTERNANCE)														
IAE	Assurances, gestion de patrimoine (INITIALE)			10	10	<b>Dossier :</b> - Lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, - Relevés de notes des semestres de licence 1ère, 2ème et 3ème années, - Copie de tous les diplômes obtenus après le baccalauréat le cas échéant, - Curriculum vitae, - Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant, - Attestation du niveau C1 connaissance du français, - Copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, - Test écrit Score IAE Message le cas échéant. <b>Entretien :</b> Evaluer l'adéquation de la candidature avec les spécificités du Master (exigences académiques, attentes des milieux professionnels, rythme de l'alternance), donner l'opportunité au candidat de mettre en avant son parcours, s'assurer de la cohérence de sa candidature et de sa motivation.	- Être prêt à répondre à l'exigence d'un travail de qualité, soutenu et continu, - Être ouvert au monde et avoir un esprit critique, - Faire preuve de savoir être, motivation et engagement académique, professionnel ou citoyen, - Connaître la formation et avoir un projet cohérent - Avoir une première expérience professionnelle ou académique en relation avec le secteur de l'assurance	9	0	0	9	22	0	0	22
IAE	Assurances, gestion de patrimoine (ALTERNANCE)	50			15	15									
IAE	MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE														
IAE	Banque, Gestion de Patrimoine (ALTERNANCE)			25	25		- Être prêt à répondre à l'exigence d'un travail de qualité, soutenu et continu, - Être ouvert au monde et avoir un esprit critique, - Faire preuve de savoir être, motivation et engagement académique, professionnel ou citoyen, - Connaître la formation et avoir un projet cohérent	11	0	0	11	16	0	0	16

- Les modifications sont à apporter en couleur directement dans ce document.  
- En cas de modification de la capacité d'accueil par rapport à celle votée l'an passé un argumentaire doit être joint.  
- La capacité globale d'accueil (CAL) comprend tous les publics accueillis en formation initiale, formation continue, alternants, étudiants à distance, ainsi que les étudiants internationaux, redoublants, en cycle ingénieur ou en études de santé.  
- la capacité offerte limitée correspond au nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (capacité globale d'accueil moins les étudiants redoublants, internationaux)

Modalités de recrutement et capacités d'accueil en Master 1ère année - Rentrée 2025

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL)	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL)	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentre 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024							
								M1				M2			
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
INSPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, 1er DEGRÉ Mont Saint Aignan		245	245	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option préprofessionnalisation suivie <b>Entretien</b> : le cas échéant	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentaires et rédactionnelles	239	0	9	248	196	0	22	218
INSPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, 1er DEGRÉ Eveux	420	70	70	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option préprofessionnalisation suivie <b>Entretien</b> : le cas échéant	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentaires et rédactionnelles	40	0	2	42	45	0	2	47
INSPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, 1er DEGRÉ Le Havre		105	105	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite qui précise notamment l'expérience en milieu éducatif, le projet professionnel, et fait état des savoirs acquis en lien avec la profession visée, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles et formations complémentaires, copie des éventuelles certifications, relevé de notes de la L1 à L3, descriptif de la L3 suivie, le cas échéant de l'option préprofessionnalisation suivie <b>Entretien</b> : le cas échéant	- Rendre compte d'un projet professionnel cohérent - Faire preuve de compétences argumentaires et rédactionnelles	57	0	4	61	76	0	7	83
INSPE	Anglais		31	31	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant	Maîtriser le thème (français-anglais), la version (anglais-français) et la linguistique (anglaise et française). Pour les licences LEA : avoir un très bon niveau en Anglais et être très motivé	33	0	3	36	23	0	2	25
INSPE	Economie Gestion		34	34	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires liés au projet professionnel. <b>Entretien</b> : le cas échéant	- Maîtriser les savoirs et savoir-faire de l'Economie-gestion niveau licence (économie, droit, management, et sciences de gestion) - Mettre en perspective les acquis scientifiques et techniques (de la filière Economie-Gestion) en leur donnant du sens - Porter une attention particulière à la méthodologie de l'argumentation - Avoir un esprit de veille scientifique et technique - Avoir pratiqué l'apprentissage de l'erreur et par le tâtonnement.	14	0	0	14	5	0	1	6
INSPE	Education Physique et sportive		52	52	0	<b>Dossier</b> : Attestation de sauvetage et de secourisme, relevé de notes de licence, un Curriculum Vitae, PSC1 ou PSE1. <b>Entretien</b> : le cas échéant	- Avoir les connaissances relatives aux matières dispensées (Approche historique de l'EPS, Pédagogie et didactique de l'EPS, Concevoir une leçon etc.) - Suivre avec assiduité les cours - Être curieux (lecture d'articles scientifiques et professionnels, actualisation des connaissances institutionnelles, des connaissances sur des questions vives éducatives) - Être capable de composer, rédiger des dissertations et s'exprimer oralement	44	0	0	44	46	0	14	60
INSPE	Espagnol		34	34	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant.	- Posséder des connaissances solides en langue espagnole, littératures, cultures et civilisations des mondes hispaniques (Espagne et Amérique latine)	7	1	0	8	11	0	1	12
INSPE	Histoire-Géographie		36	36	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires liés au projet professionnel. <b>Entretien</b> : le cas échéant	- Maîtriser la méthodologie du croquis en géographie - Maîtriser la méthodologie de la dissertation et du commentaire de documents en histoire et en géographie - Avoir une expérience dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation ou avoir effectué un stage d'observation en établissement scolaire du second degré	31	0	1	32	21	0	5	26
INSPE	Lettres		34	34	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires <b>Entretien</b> : le cas échéant	- Maîtriser les exercices du commentaire de texte, de la dissertation. - Maîtriser les bases de la grammaire scolaire française. - Connaître les grands mouvements de l'histoire littéraire et artistique. - S'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit, en soignant l'orthographe et la correction de la langue.	6	0	0	6	7	0	0	7
INSPE	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, 2nd DEGRÉ Mathématiques	381	34	34	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : Le cas échéant	Avoir une bonne maîtrise de la plupart des domaines mathématiques (algèbre, analyse, géométrie, probabilités-statistiques)	9	0	1	10	18	0	2	20
INSPE	Musique		22	22	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite portant sur le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant	* Pratique musicale confirmée quel que soit l'instrument * Des bases solides en écriture, arrangement et commentaire d'écoute * Des connaissances en histoire des arts	7	0	0	7	5	0	2	7
INSPE	Philosophie		15	15	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant.	- Maîtriser la Dissertation de philosophie et de l'Explication de texte de philosophie - Maîtriser le Commentaire de texte philosophique - Connaître une langue, vivante (allemand, anglais, italien, arabe) ou ancienne (grec, latin).	4	0	0	4	2	0	0	2
INSPE	Physique-Chimie		27	27	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite explicitant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, formations et certifications complémentaires en lien avec le projet professionnel. <b>Entretien</b> : le cas échéant.	- Connaissances générales en physique : mécanique du point, électro- et magnétostatique, électrocinétique, optique géométrique et ondulatoire, physique nucléaire, thermodynamique physique et transferts thermiques, statique et dynamique des fluides. - Connaissances générales en chimie : chimie des solutions, chimie organique, architecture de la matière, thermochimie, cinétique chimique, électrochimie, techniques spectroscopiques, chimie des polymères.	10	0	0	10	10	0	1	11
INSPE	Professeur Documentaliste		36	36	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires. <b>Entretien</b> : le cas échéant.	- Avoir quelques connaissances sur le système éducatif français - Être sensibilisé à la transmission de connaissance dans un but d'éducation et de formation - Avoir une bonne maîtrise de la communication écrite et orale - Porter un intérêt aux usages du numérique - Avoir une culture générale confortable - Faire preuve d'esprit de synthèse, de curiosité et de créativité	12	0	0	12	3	0	1	4
INSPE	Sciences de la Vie et de la Terre		26	26	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation manuscrite incluant le projet professionnel, relevé de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires (BAFA par exemple), l'attestation de suivi et de réussite au(x) module(s) de préprofessionnalisation destinés aux métiers de l'enseignement pour ceux qui ont suivi ce type de formation. <b>Entretien</b> : Le cas échéant, selon modalités variables (présentiel, téléphone, visioconférence)	- Avoir une culture scientifique équilibrée entre Sciences de la vie (SV) et Sciences de la Terre et de l'Univers (STU) .	20	0	0	20	15	0	1	16

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL)	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL)	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentre 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024							
								M1				M2			
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
INSPE	MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, ENCADREMENT ÉDUCATIF Conseiller principal d'éducation	28	28	28	0	Dossier : Curriculum Vitae et lettre de motivation incluant le projet professionnel Relié de notes des semestres de licence, copie des éventuelles attestations de stages, emplois salariés ou bénévoles, et formations complémentaires (BAFA par exemple), l'attestation de suivi et de réussite au(x) module(s) de préprofessionnalisation destinés aux métiers de l'enseignement pour ceux qui ont suivi ce type de formation.	-Avoir des capacités de rédaction et d'expression orale soignées, - Être capable de travailler en équipe, - Avoir une bonne Culture générale,	20	0	1	21	23	0	3	26
INSPE	MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, PRIORIÉS ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION Besoins Éducatifs Particuliers					Recrutement par le Rectorat	-	33	0	0	33	4	0	5	9
INSPE	Conception et Animation de Dispositifs d'Enseignement et Formation	0	0			Recrutement en M2	-					9	0	2	11
INSPE	Direction d'Établissement d'Enseignement Artistique					Recrutement en M2	-					24	0	1	25

- Les modifications sont à apporter en couleur directement dans ce document.  
- En cas de modification de la capacité d'accueil par rapport à celle votée l'an passé un argumentaire doit être joint.  
- La capacité globale d'accueil (CAL) comprend tous les publics accueillis en formation initiale, formation continue, alternants, étudiants à distance, ainsi que les étudiants internationaux, redoublants, en cycle ingénieur ou en études de santé.  
- la capacité offerte limitée correspond au nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (capacité globale d'accueil moins les étudiants redoublants, internationaux)

Modalités de recrutement et capacités d'accueil en Master 1ère année - Rentrée 2025

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL)	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL)	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentre 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024								
								M1				M2				
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	
LSH	DIRECTION DE PROJETS OU ETABLISSEMENTS CULTURELS		25	25	21	4	<b>Dossier</b> : Lettre de motivation, Curriculum Vitae détaillé (parcours de formation et expériences dans le milieu artistique et culturel), copie des diplômes obtenus après le bac, relevés de notes depuis le bac, documents attestant de l'expérience professionnelle et compétences acquises, dossier financier pour les étudiants relevant de la formation continue, attestation du niveau C1 pour les étudiants étrangers, Projet de recherche en Master ; résumé de travaux de recherche en licence ; attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours (attestation PRO ou attestation d'engagement) ; attestation d'engagement étudiant ; dossiers de travaux artistiques (book, portfolio...) ; résultats de : TOEIC - TOEFL - certification Pix certification C2i - autres certifications de compétences numériques (si mention dans le CV) - autres tests et certifications (si mention dans le CV). <b>Entretien</b> : Après une première sélection sur dossier, un entretien permettra de vérifier l'adéquation entre le parcours de formation, les premières expériences dans le secteur culturel et le projet de formation ; sera également apprécié le niveau de connaissance des mondes de l'art et de la culture.	-Connaitre et analyser les arts -Connaitre le paysage culturel contemporain -Maîtriser l'argumentation, la dissertation et le commentaire de documents -Savoir produire des documents de présentation d'un projet ou d'une œuvre -Maîtriser les outils de recherche documentaire et bibliographique -Rendre compte d'un travail à l'oral : prise de parole individuelle ou en groupe	22	0	2	24	14	0	1	15
LSH	FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE		65	35	25	10	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae (expérience professionnelle en FLE valorisée), lettre de motivation, attestation d'obtention niveau Bac + 3 minimum ou 180 ECTS, projet de recherche en Master ; attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours (pour les enseignants de français, FLE, langue vivante : attestation de l'employeur -durée, nombre d'heures, public, contenu) ; résultats de : Test de langue française (pour les étudiants n'ayant pas suivi de scolarité ou d'études en France ou dans un pays francophone -français langue de scolarisation- : uniquement DALF C1 ou DUEF C1 / TCF non accepté ; ensemble des diplômes et relevés de notes obtenus (avec traduction assermentée le cas échéant).	-Avoir une connaissance approfondie du fonctionnement de la langue sur les plans formel et discursif, -Savoir rédiger de manière formelle, en vue de l'écriture d'un mémoire, -Être capable de lire des articles scientifiques et d'en rendre compte, -Être capable de mener une recherche documentaire et bibliographique sur un sujet déterminé, -Avoir une capacité d'organisation et de travail conséquents -Savoir se servir des outils numériques de façon autonome -Être capable d'avoir un regard distancié et de commencer à analyser des situations d'enseignement -Être capable de proposer des pistes d'amélioration et de remédiation à des situations problèmes dans le domaine de l'enseignement.	14	6	1	21	15	0	4	19
LSH	EAD		30	20	20	10			19	3	1	23	11	4	6	21
LSH	GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	Géomatique appliquée à l'aménagement et aux dynamiques territoriales	44	44	35	9	<b>Dossier</b> : relevé de notes de licence, CV d'une page, courte lettre de motivation indiquant les raisons du choix de master et le projet de l'étudiant, projet de recherche en Master ; justificatifs sportifs (si mention dans le CV) ; attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours (si mention dans le CV) ; attestation d'engagement étudiant ; résumé de travaux de recherche en licence ; Test de langue française ; si mention dans le CV, résultats de : TOEIC - TOEFL - CLES - Cambridge - certification C2i ; autres tests et certifications (si disponible : SIG, géomatique) ; si mention dans le CV : attestation pôle emploi ; Moyenne générale de L1 - L2 - L3 SEMESTRE 1 - L3 (si disponible) - semestre 1 de L1 - L2 - L3 - M1 (si année mentionnée dans le CV).	- Avoir des compétences techniques : création et gestion de bases de données géographiques et statistiques, cartographie et SIG, analyse et modélisation quantitative de phénomènes spatialisés - Avoir des compétences rédactionnelles : maîtrise des normes discursives et sémiologiques mobilisées dans les domaines de l'aménagement, du développement territorial et environnemental et de la géomatique, capacités à résumer, argumenter et démontrer - Avoir une capacité d'analyse systémique et diachronique des faits et dynamiques géographiques - Avoir une capacité de synthèse de sources multiples (archives naturalistes, historiques, politiques, sanitaires, etc.)	23	2	3	28	23	1	1	25
LSH	HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	Valorisation du patrimoine	85	27	24	3	<b>Dossier</b> :Curriculum Vitae, Lettre de motivation incluant un projet professionnel, Attestation d'activité dans le domaine du patrimoine, Relevés de notes en licence, Projet de recherche en Master ; attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours (attestation d'expérience faite ou à faire de 4 semaines - 140h- dans le domaine du patrimoine) ; attestation d'engagement étudiant (ou de bénévolat dans le patrimoine accepté aux mêmes conditions l'expérience professionnelle).	- Avoir un parcours antérieur en Histoire, Histoire de l'art, Géographie, Lettres, Humanités, Sciences sociales, langues et civilisations - Avoir suivi des options en lien avec le patrimoine en licence sera apprécié - Il est vivement recommandé d'avoir une expérience faite ou à faire dans le domaine du patrimoine (stage, emploi rémunéré, service civique, bénévolat, etc.) d'au moins 4 semaines à temps plein (ou 140 h)	24	0	0	24	20	0	2	22
LSH	SCIECES HISTORIQUES	Sciences historiques	58	55	55	3	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant le projet de recherches, relevés de notes des semestres de licence, Projet de recherche en Master (avec accord d'encadrement préalable d'un enseignant-chercheur du département d'histoire : <a href="https://grhis.univ-rouen.fr/grhis/?page_id=226">https://grhis.univ-rouen.fr/grhis/?page_id=226</a> ).	-Disposer d'une solide culture historique, notamment dans la période visée par le projet de recherche. -Être capable de maîtriser une littérature scientifique spécialisée en rapport avec le sujet de recherche. -Être capable d'analyser des documents historiques, de synthétiser leur information. -Avoir des compétences de raisonnement, de structuration d'une argumentation, et de rédaction. -Avoir des compétences littéraires, d'écriture dans un français correct.	57	1	2	60	28	0	9	37
LSH	HUMANITES NUMERIQUES	Éditions numériques	72	72	67	5	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae, lettre de motivation incluant le projet de recherches, relevés de notes des semestres de licence, Projet de recherche en Master.	- Avoir un parcours ou une expérience dans le champ des lettres et sciences humaines (voir liste des licences conseillées et acceptées) - Maîtriser l'outil informatique (TIC) - Maîtriser la langue française (C1 obligatoire pour les candidates et candidats non-francophones)	26	2	0	28	9	0	3	12
LSH	HUMANITES NUMERIQUES	Humanités et médiation numérique											5	0	2	7
LSH	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Webmarketing et E-Commerce, Anglais-Espagnol	120	20	20	0	<b>Dossier</b> : Curriculum Vitae en 2 langues, Lettre de motivation en deux langues ( français -anglais ou français -espagnol)présentant clairement le projet professionnel de l'étudiant.e candidat.e, Relevé des notes L1, L2 et L3. Certification en langues (niveau B2 ou supérieur) pour les étudiant.e.s non issus de LEA, Attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours (uniquement si mentionné dans le CV) ; attestation d'engagement étudiant (uniquement si mentionné dans le CV) ; résultats de : Test de langue anglaise (Pour tous les étudiants n'ayant pas suivi une L LEA anglais - espagnol, tous types de certification en anglais existant et attestant d'un niveau B2 ou supérieur / c'est facultatif pour les étudiants venant d'une L LEA anglais-espagnol ) - justificatif d'une autre langue étrangère que l'anglais (Pour tous les étudiants n'ayant pas suivi une L LEA anglais - espagnol, tous types de certification en espagnol existant et attestant d'un niveau B2 ou supérieur / c'est facultatif pour les étudiants venant d'une L LEA anglais-espagnol ) - Test de langue française (uniquement pour les étudiants dont le français n'est pas langue maternelle et qui n'aurai pas suivi la licence en France).	-Maîtriser à l'oral et l'écrit les deux langues étrangères du parcours choisi (anglais-espagnol ou anglais-allemand) à un niveau B2 ou supérieur -Communiquer en français de façon irréprochable et adaptée au contexte, à l'écrit comme à l'oral -Avoir des capacités d'analyse, de synthèse et un esprit critique. -Connaître les outils numériques de références -Faire preuve de curiosité pour les cultures étrangères et envie de voyager (stage à l'étranger obligatoire en M1).	12	1	0	13	15	0	1	16
LSH	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Webmarketing et E-Commerce, Anglais-Espagnol (EAD)		15	15	0			9	0	3	12	3	0	3	6
LSH	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Webmarketing et E-Commerce, Anglais-Allemand		10	10	0			0	0	0	0	0	0	0	0
LSH	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Communication et Événementiel, Anglais-Espagnol		20	20	0			13	0	0	13	8	0	3	11
LSH	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Communication et Événementiel, Anglais-Espagnol (EAD)		15	15	0			7	1	2	10	2	0	0	2
LSH	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Communication et Événementiel, Anglais-Allemand		10	10	0			5	0	0	5	0	0	0	0
LSH	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Tourisme et Interculturalité, Anglais-Espagnol		20	20	0			8	1	0	9	9	0	0	9
LSH	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Tourisme et Interculturalité, Anglais-Allemand		10	10	0			0	0	0	0	0	0	0	0
LSH	LANGUES ET SOCIETES	Cultures des mondes hispaniques	70	70	64	6	<b>Dossier</b> : Lettre de motivation (pas manuscrite), Curriculum Vitae détaillé, Projet de recherche (1 à 2 pages). Relevé des notes de Licence (1-2-3) ou du cursus équivalent, Projet de recherche en Master.	- Être capable de rédiger en langue française en vue de la rédaction de travaux de recherche de longueur variable : de l'essai (quelques pages) au mémoire de recherche (une centaine de pages en M2). - Pour les étudiants des parcours « Cultures des mondes hispaniques » et « Études anglophones », être capable de rédiger des travaux de longueur variable (de l'essai de quelques pages au mémoire de recherche d'une centaine de pages en M2) dans la langue étudiée. - Pour tous les parcours, être capable d'argumenter (à l'oral et à l'écrit) en français et dans une langue étrangère. - Être capable d'une démarche critique et analytique. - Avoir des connaissances solides (bon niveau de licence 3) quel que soit le parcours choisi (Cultures des mondes hispaniques, Études anglophones, Philosophie et société) - Être autonome dans son travail : savoir effectuer des recherches seul(e) et présenter un projet personnel. Avoir le goût de la recherche.	38	0	4	42	6	0	3	9
LSH	LANGUES ET SOCIETES	Etudes anglophones											19	0	0	19
LSH	LANGUES ET SOCIETES	Philosophie et société											6	0	1	7

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL)	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL)	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentre 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024							
								M1				M2			
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
LSH LETTRES	Présentiel	60	30	26	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Curriculum Vitae adapté à la candidature au Master Lettres précisant : le parcours académique depuis l'année de Terminale au lycée (voir les licences conseillées et acceptées) ; le niveau acquis en langues étrangères ; les expériences professionnelles passées.</li> <li>- Un projet de recherche en littérature française, stylistique, littérature comparée ou littérature et arts comprenant un titre, le corpus envisagé et un descriptif problématisé du projet (une page en Times 12, interligne 1,5). Ce projet de recherche est obligatoire ; il doit être précis et préparé avec soin.</li> <li>- Une lettre de motivation articulant projet professionnel et candidature en master Lettres (une à deux pages, Times 12, interligne 1,5).</li> <li>- Pour les étudiants étrangers : niveau DALF C1 requis dans les quatre compétences (obligatoire).</li> <li>- Les relevés complets des notes de la Licence obtenue (tous les semestres).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des compétences rédactionnelles en langue française : bon niveau indispensable pour pouvoir rendre différents types de travaux écrits (dissertations, essais, synthèses) et rédiger un mémoire de 100 à 150 pages.</li> <li>- Avoir des compétences grammaticales et stylistiques en langue française (niveau licence).</li> <li>- Avoir des compétences linguistiques en anglais (lecture d'articles critiques en anglais).</li> <li>- Avoir des connaissances en littérature française et littérature comparée (niveau licence).</li> <li>- Avoir des connaissances en histoire de la littérature et des arts (niveau licence).</li> <li>- Avoir des capacités d'analyse et de synthèse.</li> <li>- Être autonome dans le travail.</li> </ul>	13	3	1	17	17	0	1	18
	EAD		30	28	2			8	0	2	10	11	0	3	14
LSH MUSICOLOGIE	Musilogie et Métiers de la musique	20	20	20	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dossier</b> : Relevés de notes de Licence, CV, Lettre de motivation avec présentation du projet de recherche. Pour les étudiants étrangers, attestation du niveau C1 de connaissance du français.</li> <li>- Entretien : seulement pour les étudiants titulaires d'une licence scientifique, ayant un parcours musical satisfaisant,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une pratique instrumentale et/ou vocale sur plusieurs années en conservatoire, école de musique ou cours particuliers, et/ou une formation musicologique universitaire.</li> <li>- Disposer de compétences techniques (formation de l'oreille, écriture)</li> <li>- Disposer de compétences rédactionnelles, historiques et analytiques.</li> </ul>	4	0	2	6	3	0	7	10
LSH SCIENCES DU LANGAGE	Langues, Discours, Sociétés	36	18	15	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dossier</b> : Curriculum Vitae ; relevés de notes de licence ; lettre de motivation développant les raisons pour lesquelles l'étudiant souhaite s'inscrire dans le parcours LDS et ses objectifs professionnels post-master ; avant-projet de recherche de 1 page (accompagné de quelques références bibliographiques pertinentes). Pour les étudiants n'ayant pas ou ayant peu étudié en français, DALF ou DUJEF C1 validé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des connaissances solides dans les matières fondamentales de la (socio)linguistique ;</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise de la communication écrite et orale en français, savoir argumenter ;</li> <li>- Être autonome et motivé ;</li> <li>- Avoir un projet en adéquation avec le parcours demandé.</li> </ul>	4	6	0	10	8	0	4	12
	Langues, Discours, Sociétés (EAD)		18	15	3			5	0	0	5	5	0	1	6
LSH	Interprétariat Français/ Langue des Signes Française					Ouverture à la rentrée 2026 (ouvertuer 1 an sur 2)		8	0	0	8	0	0	5	5

- Les modifications sont à apporter en couleur directement dans ce document.  
- En cas de modification de la capacité d'accueil par rapport à celle votée l'an passé un argumentaire doit être joint.  
- La capacité globale d'accueil (CAL) comprend tous les publics accueillis en formation initiale, formation continue, alternants, étudiants à distance, ainsi que les étudiants internationaux, redoublants, en cycle ingénieur ou en études de santé.  
- la capacité offerte limitée correspond au nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (capacité globale d'accueil moins les étudiants redoublants, internationaux)

## Modalités de recrutement et capacités d'accueil en Master 1ère année - Rentrée 2025

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL)	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL)	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentre 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024							
								M1				M2			
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
SANTE	Initiation à la Recherche en Santé	36	18	18	0	Recrutement spécifique		1	0	0	1	0	0	0	0
SANTE	Management en Santé de Proximité		18	18	0	Recrutement spécifique		32	0	0	32	31	0	0	31
SANTE	Développement Clinique du Médicament	15	5	5	0	Dossier : CV ; lettre de motivation précisant les expériences et stages en milieu professionnel, et le projet professionnel ; relevés de notes de tous les semestres du parcours universitaire ; TOEIC ou CLES ; test de français pour les étudiants non francophones ;	A Rouen le Master 1 est proposé en double cursus aux étudiants en Pharmacie de Rouen	2	0	0	2				
SANTE	Industrialisation en biotechnologie		10	10	0	Dossier : CV ; lettre de motivation précisant les expériences et stages en milieu professionnel, et le projet professionnel ; relevés de notes de tous les semestres du parcours universitaire	- Connaître les concepts fondamentaux et les technologies de biologie moléculaire, de biologie cellulaire, de génétique, de microbiologie, d'immunologie, pour analyser une problématique de bioproduction; - Comprendre et analyser un document de recherche (de type figure d'article ou d'une présentation scientifique). - Posséder une connaissance de base de l'industrie pharmaceutique, de son environnement et de ses problématiques	0	0	0	0	2	0	0	2



- Les modifications sont à apporter en couleur directement dans ce document.  
- En cas de modification de la capacité d'accueil par rapport à celle votée l'an passé un argumentaire doit être joint.  
- La capacité globale d'accueil (CAL) comprend tous les publics accueillis en formation initiale, formation continue, alternants, étudiants à distance, ainsi que les étudiants internationaux, redoublants, en cycle ingénieur ou en études de santé.  
- la capacité offerte limitée correspond au nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (capacité globale d'accueil moins les étudiants redoublants, internationaux)

Modalités de recrutement et capacités d'accueil en Master 1ère année - Rentrée 2025

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL)	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL)	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentrée 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024							
								M1				M2			
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global
STAPS	STAPS : ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE Activités Physiques Adaptées pour la Santé et les Maladies Chroniques	36	36	33	3	<b>Dossier :</b> - CV - Courrier de motivation (numérique) incluant le projet professionnel - Relevés de notes détaillés et précisant les moyennes par semestres de L1, L2 et 1er semestre de L3 (ou L3 complète pour les étudiants ayant déjà validé leur diplôme) - Justificatif d'implication dans le milieu sportif (prise de responsabilité dans l'encadrement, l'organisation, la pratique sportive, les diplômes d'arbitre/juge...) <b>Entretien :</b> si besoin, un entretien de 15 minutes maximum peut être proposé pour approfondir le projet professionnel futur et les motivations pour la poursuite dans le Master APASMac	- Maîtriser les principes opérationnels liés au domaine de l'APAS - Posséder des connaissances sur le fonctionnement du corps humain et des structures à des fins d'adaptation de la pratique, - Comprendre l'organisation du monde médical et/ou médico-social, - Faire preuve d'une grande autonomie et parallèlement pouvoir s'inscrire dans une démarche de projet, - Justifier d'une implication dans le monde sportif	29	0	2	31	33	0	1	34
STAPS	STAPS : ENTRAÎNEMENT ET OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE SPORTIVE Analyse de jeu et big data	36	36	32	4	<b>Dossier :</b> Pièces obligatoires : • CV, avec récapitulatif de notes finales (mentions) obtenues en L1 et L2 (et L3 si disponible) ou dans tout autre diplôme universitaire obtenu et en rapport avec la formation demandée. • Relevés de notes de L1, L2 et L3 (1er semestre pour les étudiants qui n'ont pas validé leur diplôme). Les notes dans les matières en relation directe avec l'EOP seront étudiées avec attention. • Projet professionnel détaillé (avec Club envisagé pour le stage). • Justificatifs sportifs, le cas échéant. • Promesse de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation le cas échéant.	- Maîtriser les principes opérationnels liés à l'entraînement sportif, - Posséder des connaissances sur le fonctionnement du corps humain à des fins d'amélioration de la performance sportive, - Faire preuve d'une grande autonomie et parallèlement pouvoir s'inscrire dans une démarche de projet, - Justifier d'une implication dans le monde sportif	27	0	1	28	0	0	0	0
STAPS	STAPS : ENTRAÎNEMENT ET OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE SPORTIVE Entraînement sportif et analyse de jeu											1	0	1	2
STAPS	STAPS : MANAGEMENT DU SPORT Management du sport professionnel	42	21	19	2	<b>Dossier :</b> - CV détaillé - Courrier de motivation (numérique), il est notamment attendu du candidat une présentation de son projet professionnel en lien avec le parcours de master visé qui doit être impérativement précisé. - Relevés de notes de L1, L2 et 1er semestre de L3 (ou L3 complet pour les étudiants ayant déjà validé leur diplôme) - Justificatif d'implication dans le milieu sportif : Cette implication peut prendre différentes formes : prise de responsabilité dans l'encadrement d'une équipe sportive, dans le management d'un club (communication, organisation d'un événement), l'organisation d'une activité sportive, la pratique sportive (licence dans un club), les diplômes d'arbitre/juge arbitre, les fonctions d'arbitre, le statut de sportif de bon ou haut niveau...). En bref, tous les éléments qui justifient d'une implication dans le secteur sportif et qui montrent que vous avez une connaissance avancée de ce secteur.	- Maîtriser les principes opérationnels liés à l'organisation du sport, - Posséder des connaissances sur le fonctionnement de différentes structures, - Faire preuve d'une grande autonomie et parallèlement pouvoir s'inscrire dans une démarche de projet, - Justifier d'une implication dans le monde sportif.	20	0	5	25	19	0	0	19
STAPS	STAPS : MANAGEMENT DU SPORT Management du sport loisir		21	19	2			19	0	4	23	18	0	1	19

Modalités de recrutement et capacités d'accueil en Master 1ère année - Rentrée 2025

- Les modifications sont à apporter en couleur directement dans ce document.  
 - En cas de modification de la capacité d'accueil par rapport à celle votée l'an passé un argumentaire doit être joint.  
 - La capacité globale d'accueil (CAL) comprend tous les publics accueillis en formation initiale, formation continue, alternants, étudiants à distance, ainsi que les étudiants internationaux, redoublants, en cycle ingénieur ou en études de santé.  
 - la capacité offerte limitée correspond au nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (capacité globale d'accueil moins les étudiants redoublants, internationaux)

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL) Rentrée 2025	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL) Rentrée 2025	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentrée 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024								
								M1				M2				
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	
ST	ACTUARIAL		36	36	24	12	Dossier : - CV - Lettre de motivation - Relevés de notes de Licence (jusqu'au 55) - Descriptif sommaire des contenus des formations post-bac suivies - Certificat de niveau en langue anglaise (le cas échéant) - Attestation justifiant de l'expérience professionnelle en cours, le cas échéant - Test de langue française, si le français n'est pas la langue maternelle	- Maîtriser la Théorie de la mesure, les Probabilités, les Statistiques et le Calcul Intégral au niveau Licence. - Avoir une pratique de l'anglais de niveau B2. - Faire preuve d'autonomie, adaptation, esprit d'analyse et synthèse	18	6	1	25	26	0	9	35
ST	BIO-INFORMATIQUE	Bioinformatique Modélisation et Statistique	18	18	12	6	Dossier : Si vous êtes en poursuite d'études (formation initiale) - CV détaillé - Lettre de motivation précisant les intérêts scientifiques et appliqués dans le domaine, les idées de stages et d'alternance en lien avec son projet professionnel - Relevés de notes après le bac, incluant si disponible le semestre impair de l'année (L355 ou M151) - Certification en langue anglaise de niveau B1 minimum (si disponible) - Certification en langue française de niveau B2 obligatoire pour les étudiants internationaux dont la langue française n'est pas native - Résumé (une demi-page maximum) du sujet de stage effectué, en cours ou prévu UNIQUEMENT si celui-ci s'effectue dans le domaine des sciences omiques ou de la bioinformatique (facultatif) - Copie du dernier diplôme obtenu après le bac le cas échéant  Si vous êtes en reprise d'études (FTLV) - CV détaillé - Lettre de motivation précisant les intérêts scientifiques et appliqués dans le domaine, les idées de stages et d'alternance en lien avec son projet professionnel - Relevés de notes après le bac - Certification en langue anglaise de niveau B1 minimum (si disponible) - Certification en langue française de niveau B2 obligatoire pour les étudiants internationaux dont la langue française n'est pas native - Documents expériences professionnelles et compétences acquises en lien avec la formation - Résumé d'un entretien avec un conseiller formation continue au sujet de la prise en charge financière est apprécié - Copie du dernier diplôme obtenu  Entretien : le cas échéant pour éléments de précision (à distance), obligatoire pour une reprise d'études	• Disposer de solides connaissances de niveau licence de biologie en génétique moléculaire (initiation à la génomique appréciée), biologie cellulaire et biochimie (initiation à la protéomique et biologie structurale appréciée) (une première connaissance des approches en sciences omiques est appréciée). • Spécifiquement, montrer son intérêt pour les sciences bioinformatiques dans son parcours antérieur (UE choisies, stages réalisés ou prévus) : analyses bioinformatiques (utilisation de ressources comme les banques et outils en ligne), et/ou en programmation informatique, et/ou en programmation pour la bioinformatique, et/ou en mathématiques, (bio)statistiques. • Montrer sa motivation et la cohérence de son projet professionnel avec la formation • Avoir une pratique du français de niveau B2 pour les étudiants internationaux. • Avoir une pratique de l'anglais de niveau B1 • Être capable d'assimiler aisément des notions nouvelles • Être rigoureux et organisé • Être autonome et capable du travail en équipe, être force de proposition	11	1	0	12	9	0	7	16
ST		Compétences Complémentaires en Bio-Informatique et Biostatistiques pour la Biologie et les Sciences Biomédicales			( 4 pour ce parcours mutualisé de M2, mais sur e-candidat seulement)		Recrutement en M2	-					3	0	0	3
ST	BIOLOGIE, AGROSCIENCES	Écoproduction, biotechnologies végétales et Biovalorisation	16	16	15	1	Dossier : - Curriculum Vitae, - Lettre de motivation (manuscrite et présentant le projet professionnel), - Relevés de notes de Licence ainsi que des autres diplômes post-baccalauréat préparés et/ou obtenus le cas échéant	• Avoir un projet professionnel cohérent et en adéquation avec la formation • Disposer de solides compétences en biologie et physiologie végétales • Disposer de connaissances approfondies en biologie moléculaire et biologie cellulaire végétales. • Avoir une bonne maîtrise des outils de biochimie et de biologie moléculaire appliqués aux sciences végétales. • Montrer son intérêt pour les sciences végétales dans son parcours antérieur : pertinence et adéquation des UE choisies, stages réalisés, projet tutorés ... • Savoir regrouper ses connaissances et analyser divers documents (y compris articles scientifiques en anglais) pour en faire une synthèse	7	1	1	9	9	0	0	9
ST	BIOLOGIE SANTÉ	Oncologie Immunologie Génétique	24	24	22	2	Dossier : - Curriculum Vitae ; - Lettre de motivation précisant les motivations, le projet professionnel, les expériences et stages en milieu professionnel, ainsi que la période et la durée de ces expériences en milieu professionnel ; - Relevés de notes de tous les semestres du parcours universitaire - Résumé synthétique du parcours académique et des notes obtenues. Ce document synthétique en une page devra indiquer pour chaque année post-BAC, le parcours suivi et la note moyenne (barème sur 20) obtenue à chacun des deux semestres. Interruption d'étude, réorientation, année de clôture, redoublement, statut AJAC, devront être également clairement indiqués afin de suivre le déroulé du cursus académique pas-à-pas, pour chacune des années après l'obtention du BAC.	- Connaître les concepts fondamentaux et les technologies de biologie moléculaire, de biochimie, de biologie cellulaire, de génétique, de microbiologie, de physiologie des grandes fonctions, d'immunologie, pour analyser une problématique de recherche en santé ; comprendre et analyser un document de recherche (de type figure d'article ou d'une présentation scientifique). - Connaître les concepts d'une combinaison d'outils analytiques (techniques courantes, instrumentation) adaptés pour caractériser les organismes (de la biomolécule à l'individu dans sa complexité) et leur fonctionnement aux différents niveaux d'analyse - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française	22	0	4	26	14	0	0	14
ST		Physiologie systémique et Physiopathologie Intégratives, Biothérapies						9	0	0	9	9	0	0	9	
ST	CHIMIE	Analyse et Spectrochimie					Dossier : Curriculum vitae, Lettre de motivation exposant le bilan de formation et le projet professionnel et indiquant le(s) choix pour le M2, Diplômes, ou attestation de diplôme, acquis depuis le baccalauréat. Relevés de notes L1, L2, L3 (ou équivalents pour les étrangers), et le cas échéant les relevés de notes des deux dernières années d'étude suivies, Contenu des enseignements suivis (sommaire des syllabus des enseignements si possible), Document permettant d'évaluer le niveau en anglais.	- Avoir des connaissances solides en chimie organique, chimie inorganique, chimie des polymères, analyse, notamment. - Avoir un projet professionnel cohérent avec la formation	18	0	3	21	4	0	1	5
ST		Chimie Organique pour le Vivant et la Santé		120	105	15			41	3	10	54	4	0	1	5
ST		Polymères, Biomatériaux et Ecomatériaux							12	1	1	14	5	0	0	5
ST		Solid-State and Crystallization							5	0	0	5				
ST		XI-Chem		132	10	2	Pré-sélection sur dossier : - Pièces d'identité en cours de validité , CV et lettre de motivation exposant le projet professionnel et préciser le domaine (chimie organique, chimie des polymères, cristalochimie ou chimie analytique), Relevés de notes L1, L2, L3 (ou équivalents pour les étrangers), et le cas échéant les relevés de notes des deux dernières années d'étude suivies, Diplômes, ou attestation de diplôme, acquis depuis le baccalauréat, Contenu des enseignements suivis (sommaire des syllabus des enseignements si possible), Niveau d'anglais (au minimum certificat CLES B1/TOEIC). Entretien : en anglais (sur place ou en visio) Pré-sélection on application : valid identity documents, CV and motivation letter outlining the professional project, Bachelor of Science transcripts (or equivalent), and if necessary transcripts of the last two years of study, Diplomas or certificate of diploma, acquired since the A Levels or High School Diploma, Content of the courses followed (summary of the syllabus of the courses if possible), Level of English (at least CLES B1/TOEIC certificate) Interview: in English (on site or by video)	- Avoir des connaissances solides en polymères, chimie organique, chimie inorganique, spectroscopie - Être motivé - Avoir un projet professionnel cohérent avec la formation - Have strong knowledge in polymers, organic chemistry, inorganic chemistry, spectroscopy - Be highly motivated - Have a professional project in accordance with the training	8	0	0	8	11	0	0	11
ST	ENERGIE	Fluids-Transfer-Optics		36	21	15	Dossier : Curriculum Vitae, lettre de motivation en précisant le projet professionnel et l'adéquation avec la formation , relevés de notes, justificatifs de stages. Test de langue française pour les étudiants non francophones (niveau B2 requis) . Le/la candidat(e) devra décrire avec précision ses compétences en informatique et en programmation. Entretien : entretien possible par visioconférence	- Disposer des compétences et connaissances de base en mécanique des fluides, en thermodynamique, en thermique et éventuellement en énergétique - Avoir une bonne maîtrise des outils mathématiques - Disposer de connaissances de base en informatique et en programmation - Être intéressé par les problématiques de recherche	9	0	1	10	11	0	4	15
ST		Maîtrise de l'Energie- Génie Thermique		72	18	2	Dossier : Curriculum Vitae (académique et professionnel), lettre de motivation en précisant le projet professionnel (indispensable) et l'adéquation avec la formation , relevés de notes, justificatifs de stages (Résumé du stage en entreprise avec compétences mises en oeuvre). Test de langue française pour les candidats pour lesquels le français n'est pas la langue principale (niveau B2 requis) . Programme des formations antérieures si non explicite dans les relevés de notes Entretien : entretien possible soit physiquement soit par téléphone/visioconférence	- Disposer de bonnes compétences et connaissances de base en mécanique des fluides, en thermodynamique, en thermique et éventuellement en énergétique. - Avoir une bonne maîtrise des outils mathématiques - Avoir si possible effectué un stage en entreprise dans le domaine de l'énergie	27	3	1	31	37	0	1	38
ST		Maîtrise de l'Energie- Génie Thermique (ALTERNANCE)			18	2										
ST	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Ecologie et gestion des écosystèmes terrestres		16	14	2	Dossier : Curriculum Vitae, lettre de motivation (non manuscrite), relevé de notes, attestations le cas échéant : engagement associatif, stages, jobs étudiants, toutes activités extra académiques, le cas échéant, le diplôme de Master/Ingénieur attesté par la scolarité ou département enseignement, test de certification en langue française pour étudiants non francophones, le cas échéant, test de langue anglaise	- Avoir de bonnes connaissances en écologie des communautés et des populations, en statistiques, en SIG (QGIS ou Arcmap) - Avoir des compétences naturalistes (flore et/ou faune).	17	0	0	17	14	0	0	14
ST		Gestion durable des ressources et risques environnementaux		48	16	3	Dossier : Curriculum Vitae, lettre de motivation (non manuscrite), relevé de notes et rang obtenu pour l'année d'étude précédente, attestations le cas échéant : engagement associatif, stages, jobs étudiants. Rang et classement dans la promotion pour les 2 années de Licence et, le cas échéant, le diplôme de Master/Ingénieur devra être attesté par la scolarité ou département enseignement, test de certification en langue française pour étudiants non francophones, le cas échéant, test de langue anglaise	- Avoir de bonnes connaissances en sciences de la terre et de l'environnement (hydrologie, sédimentologie, géochimie), de bonnes bases en chimie et physique de l'environnement, géographie physique sont nécessaires.	10	0	3	13	11	1	0	12
ST		Sécurité des Procédés Industriels et Maîtrise des Risques		16	13	3	Dossier : Curriculum Vitae, lettre de motivation (non manuscrite), relevé de notes et rang obtenu pour l'année d'étude précédente, attestations le cas échéant : engagement associatif, stages, jobs étudiants, toutes activités extra académiques, test de certification en langue française pour étudiants non francophones, le cas échéant, test de langue anglaise	- Avoir de bonnes connaissances niveau licence ou licence professionnelle scientifique, dans un des domaines suivants : physique-chimie, génie des procédés ou sciences de la terre et de l'environnement	12	2	0	14	13	3	0	16

Mention	Parcours	Capacité globale d'accueil par mention (CAL) Rentrée 2025	Capacité globale d'accueil par parcours (CAL) Rentrée 2025	Capacité offerte limitée (COL) par parcours Rentrée 2025	Nombre estimé de places offertes hors plateforme (redoublants, internationaux, ...)	Modalités et critères de recrutement	Attendus	Effectifs au 7 octobre 2024														
								M1				M2										
								Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global	Nombre d'étudiants hors redoublants et internationaux	Nombre d'étudiants internationaux	Nombre d'étudiants redoublants	Effectif global							
ST	Informatique	90	5	5	0	<b>Dossier :</b> -CV; -Official transcripts including bachelor and master; -Official copies of previous diplomas; -Personal statement letter that describes the candidate's academic and career plans, motivation and scientific project within the graduate school. The applicants should also specify and justify their choice among our two majors and among the Norman Master's Degrees in mathematics and computer science; -Language skills: proof of proficiency in French or English.	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Maîtriser les modèles, concepts et notions fondamentales de l'informatique ;</li> <li>•Être capable d'analyser des problèmes complexes et de formuler des solutions informatiques ;</li> <li>•Manipuler aisément les outils et les environnements de développement et de déploiement des applications logicielles,</li> <li>•Savoir se servir facilement de plusieurs paradigmes algorithmiques et de programmation ;</li> <li>•Savoir écrire des routines simples en langage machine et maîtriser le fonctionnement des systèmes et des réseaux.</li> <li>•Respecter les principes d'éthique, de déontologie ;</li> <li>•Être apte au travail en équipe et autonome ;</li> <li>•Être capable d'effectuer une veille technologique et de s'auto-former ;</li> <li>•Être capable de communiquer à l'oral et à l'écrit en français et en anglais.</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0	0							
								51	21	8	80	13	2	0	15							
ST	Informatique		85	60	25	<b>Dossier :</b> CV; Lettre de motivation pour le parcours envisagé en M2 (Génie de l'Informatique Logicielle, Informatique Théorique et Applications, Sécurité des Systèmes Informatiques); Relevés de notes L1, L2, L3, Contenu des enseignements et volumes horaires si la Licence Informatique est hors URN																
ST	INGENIERIE DE LA SANTE	96	20	18	2	<b>Dossier :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation, relevés de notes de licence, projet professionnel	- Avoir de bonnes connaissances en biologie et chimie	19	1	0	20	24	0	0	24							
16								16	0													
28								24	4													
20								20	0													
12								12	0													
ST	MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS	40	32	30	2	<b>Dossier :</b> - Curriculum Vitae. - Résultats scolaires des années précédentes depuis le bac - Lettre de motivations		9	1	6	16	5	2	0	7							
8								8	0													
ST	MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS	40	8	8	0	<b>Dossier :</b> -CV; -Official transcripts including bachelor and master; -Official copies of previous diplomas; -Personal statement letter that describes the candidate's academic and career plans, motivation and scientific project within the graduate school. The applicants should also specify and justify their choice among our two majors and among the Norman Master's Degrees in mathematics and computer science; -Language skills: proof of proficiency in French or English.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maltriser le français ou l'anglais.</li> <li>- Avoir de bonnes connaissances en algèbre de base et algèbre linéaire.</li> <li>- Avoir de bonnes connaissances en analyse : Théorie de la mesure et de l'intégration (intégrale de Lebesgue).</li> <li>- Connaître les bases de la topologie</li> <li>- Connaître le calcul différentiel de base dans l'espace normés.</li> </ul>	2	0	0	2	0	0	0								
ST								MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS	40	8	8	0	<b>Dossier :</b> - Pièce d'identité - Lettre de motivation indiquant le projet et éventuellement le stage envisagé - CV détaillé - Attestation de diplôme ou copie du dernier diplôme obtenu le cas échéant - Les relevés de notes après le bac - Attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir de solides bases théoriques et pratiques en microbiologie (diversité du monde microbien et phylogénie, structure et fonction bactérienne, maîtrise du geste stérile, croissance, identification et détection, virologie, relation hôte-microorganisme, pouvoir pathogène et adaptation...)</li> <li>- Avoir de solides bases en biochimie (structure, fonction et propriétés des macromolécules biologiques, techniques analytiques, enzymologie et métabolisme, chimie réactionnelle...)</li> <li>- Avoir de solides bases en biologie moléculaire et génétique (structure et fonction des acides nucléiques, expression et régulation du gène, métabolisme des acides nucléiques, génie génétique...)</li> <li>- Avoir de solides bases en biologie cellulaire (structure et fonctionnement moléculaire de la cellule, compartimentation, trafic et signalisation...)</li> <li>- Savoir interpréter des données expérimentales, identifier et appliquer une démarche scientifique</li> </ul>	19	0	1	20	13	0	13	
ST	SCIENCE DE LA MATIERE	36	30	24	6	<b>Dossier :</b> - Curriculum Vitae (Etat civil, Situation actuelle, Cours scolaire depuis le bac, stages et expériences professionnelles) - Lettre de motivation en précisant l'apport du master dans le projet professionnel - Relevés de notes des 3 années de licence - Test de langue française si français langue non maternelle (minimum B2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être organisé dans le travail, autonome et capable de travailler en groupe</li> <li>- Avoir de bonnes connaissances en physique générale et de maîtriser l'outil mathématique pour la physique</li> <li>- Avoir un niveau B2 en français et A2 en anglais.</li> </ul>								13	3	3	19	13	2	4	19
ST								SCIENCE DE LA MATIERE	36	6	6	0										
ST	SCIENCE DES DONNEES	54	16	12	4	<b>Dossier :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation, relevés des notes obtenues depuis le baccalauréat. Test de langue anglaise si disponible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir de solides connaissances en Algorithmique ; Programmation impérative, langage Python ; Traitement du signal et des images ; Base de données ; Calcul scientifique ; Probabilités, Statistiques ; Algèbre linéaire</li> </ul>								15	1	1	17	14	1	3	18
ST								SCIENCE DES DONNEES	54	8	8	0	<b>Dossier :</b> Curriculum Vitae, lettre de motivation, relevés des notes obtenues depuis le baccalauréat. Test de langue anglaise si disponible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir de solides connaissances en Algorithmique ; Programmation impérative, langage Python ; Traitement du signal et des images ; Base de données ; Programmation orientée objet, langage JAVA ; Architecture des ordinateurs ; Réseaux</li> </ul>	13	0	3	16	10	3	1	14
ST															SCIENCE DES DONNEES	54	8	8	0	<b>Dossier :</b> CV, official transcripts including bachelor and master, official copies of previous diplomas, personal statement letter that describes your academic and career plans, your motivation and scientific project within the graduate school. The applicants should also specify and justify their choice among our two majors and among the Norman Master's Degrees in mathematics and computer science, proof of proficiency in French or English	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir de solides connaissances en Algorithmique ; Programmation impérative, langage Python ; Traitement du signal et des images ; Base de données ; Calcul scientifique ; Probabilités, Statistiques ; Algèbre linéaire</li> </ul>	3

**Présidence**

**Vice-présidence CFVU**

**Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

**CFVU**

**06 décembre 2024 - URN**

**Décision n°CFVU-2024-26**

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 20 votants dont 5 membres représentés

**Evolution de la licence professionnelle OGEHR parcours Stratégies et Innovation en Hôtellerie-Restauration**

➤ Vu la note en annexe

*Approbation de l'évolution de la licence professionnelle OGEHR parcours Stratégies et Innovation en Hôtellerie-Restauration*

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve l'évolution de la licence professionnelle OGEHR parcours Stratégies et Innovation en Hôtellerie-Restauration.**

Fait à Rouen, le 06 décembre 2024.

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente,

Cindy CARREIN-LEROUGE



[www.univ-rouen.fr](http://www.univ-rouen.fr)

IUT d'Evreux

Direction

- ☎ 02.32.29.15.05  
📄 02.32.29.15.07  
✉ [direction.iutevreux@univ-rouen.fr](mailto:direction.iutevreux@univ-rouen.fr)

**Note sur l'évolution de la Licence Pro OGEHR**  
**CI du 17 septembre 2024**

**Contexte** : La Licence Professionnelle Organisation et Gestion des Établissements Hôteliers et de Restauration (OGEHR) est proposée depuis près de 15 ans, en partenariat avec le Lycée Jean-Baptiste Decréot de Louviers. Historiquement, cette formation recrutait environ 20 étudiants par an, majoritairement issus de BTS hôteliers mais également de diverses formations de niveau BAC+2. Elle affichait un taux d'insertion professionnelle très satisfaisant et bénéficiait d'évaluations positives de l'HCERES.

En 2022, en réponse à l'impossibilité d'intégrer cette formation dans la troisième année des BUT et à la demande de trois lycées hôteliers de la région, il a été décidé de maintenir la mention de Licence Professionnelle OGEHR. Cette Licence devait alors être proposée en trois parcours :

- **Management des Unités de Production et de Service** (Lycée Jules Lecegne, Le Havre)
- **Management d'Hébergement International et Structures Touristiques** (Lycée Jean-Baptiste Decréot, Louviers)
- **Management en Événementiel et Banqueting** (Lycée Hôtelier Georges Baptiste, Canteleu)

**Problématique** :

*Résumé des effectifs 2023-2024 par parcours :*

Parcours	Inscrits	Inscrits	Remarques
	2022-2023	2023-2024	
<b>Management des Unités de Production et de Service</b>	7	0	Fermé les deux années faute de candidats
<b>Management d'Hébergement International et Structures Touristiques</b>	0 (+1 VAE)	0	Fermé en 2024, faute de candidats
<b>Management en Événementiel et Banqueting</b>	3 (+1 VAE)	9	Maintenu malgré effectif limité

**Problèmes identifiés lors du Conseil de perfectionnement (18/09/2024) :**

Le Conseil de perfectionnement de la Licence Professionnelle OGEHR a identifié plusieurs problèmes structurels qui compromettent la viabilité et l'attractivité de la formation :

- **Spécialisation excessive des parcours** : La spécialisation trop marquée de chaque parcours limite leur attractivité et complique le recrutement des étudiants.
- **Vivier de recrutement restreint** : Le nombre de candidats potentiels est insuffisant en raison d'un vivier de recrutement peu diversifié, essentiellement axé sur les BTS hôteliers.
- **Manque de coopération entre les lycées partenaires** : L'absence de collaboration efficace entre les établissements partenaires limite les efforts de placement et la visibilité des formations.

**Évolutions proposées par le conseil de perfectionnement** : Pour garantir la viabilité et l'attractivité de la Licence Professionnelle OGEHR, les décisions suivantes ont été prises :

1. **Fusion des parcours actuels en un seul parcours généraliste** intitulé *Stratégies et Innovation en Hôtellerie-Restauration* pour l'année 2025-2026.
2. **Désignation d'un seul lycée partenaire principal** pour porter la licence, avec le Lycée Hôtelier Georges Baptiste de Canteleu proposé par le rectorat.
3. **Diversification du vivier de recrutement** en intégrant des étudiants issus de formations BAC+2 au-delà des BTS hôteliers.
4. **Plan de communication ciblée** destiné aux lycées normands (BTS hôteliers et tourisme) et des étudiants de Licence pour accroître la visibilité de la formation.
5. **Création d'un réseau d'alumni** pour consolider les liens avec les employeurs et valoriser les parcours réussis des diplômés.
6. **Réseau collaboratif entre les lycées** pour optimiser le recrutement et faciliter le placement des étudiants.

Ces changements visent à transformer et moderniser la Licence Professionnelle OGEHR pour la rendre plus attractive, tout en continuant à répondre aux besoins évolutifs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. L'ambition est de garantir la pérennité de la formation par une approche plus généraliste et collaborative, élargissant ainsi le vivier de recrutement et renforçant la coopération entre les établissements partenaires.

#### Maquette proposée (indicative) :

UE	Intitulé UE	Contenu	Vol global UE	ECTS
UE1	Ressources humaines	Gestion des ressources humaines Management Droit du travail	65	7
UE2	Gestion	Gestion comptable et financière Contrôle de gestion Droit fiscal Droit des sociétés	70	8
UE3	Marketing	Marketing stratégique Marketing opérationnel Communication digitale	70	8
UE4	Connaissances de l'entreprise	Gestion de projet Méthodologie Entrepreneuriat Maîtrise des outils informatiques Connaissance du territoire	90	8
UE5	Hôtellerie-restauration	RSE Hygiène, alimentation et diététique Relations avec les fournisseurs Contrôle qualité	50	4
UE6	Anglais	Anglais des affaires	50	5
UE7	Projet tutoré		10	4
UE8	Stage			16
<b>TOTAL</b>			<b>405</b>	<b>60</b>

